

20

24



**DPEF**

Déclaration de Performance  
Extra-Financière



## SOMMAIRE

<b>1 - LE MODELE D’AFFAIRES .....</b>	<b>4</b>
<b>1.1 LES CINQ ACTIVITES DE LA SCP .....</b>	<b>4</b>
<b>1.2 LES CLIENTS.....</b>	<b>5</b>
<b>1.3 LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA SOCIETE .....</b>	<b>7</b>
<b>2 - LA MATRICE DE MATERIALITE.....</b>	<b>11</b>
<b>2.1 L’APPROCHE PAR LES RISQUES .....</b>	<b>11</b>
<b>2.2 LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX RSE.....</b>	<b>11</b>
<b>2.3 L’IDENTIFICATION DES RISQUES ET ENJEUX RSE.....</b>	<b>11</b>
<b>2.4 LA HIERARCHISATION DES ENJEUX RSE .....</b>	<b>13</b>
<b>3 - VOLET SOCIETAL .....</b>	<b>18</b>
<b>3.1 IMPLICATION DANS LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL.....</b>	<b>18</b>
A. Politique .....	18
B. Actions 2024 .....	20
C. Indicateurs 2022-2024 .....	22
<b>3.2 ACHATS RESPONSABLES .....</b>	<b>23</b>
A. Politique .....	23
B. Actions 2024 .....	23
C. Indicateurs 2022-2024 .....	24
<b>3.3 PRISE EN COMPTE DES BESOINS, ATTENTES ET DIALOGUES AVEC LES PARTIES PRENANTES .....</b>	<b>25</b>
3.3.1. LES CLIENTS.....	26
A. Politique .....	26
B. Actions 2024 .....	26
C. Indicateurs 2022-2024 .....	27
3.3.2 LA QUALITE DE L’EAU.....	28
A. Politique .....	28
B. Actions 2024 .....	30
C. Indicateurs 2022-2024 .....	32
3.3.3 ENGAGEMENTS SOCIO-ECONOMIQUES, CULTURELS ET CITOYENS .....	33
A. Politique .....	33
B. Actions 2024 .....	33
C. Indicateurs 2022-2024 .....	38
<b>3.4 INNOVATION .....</b>	<b>38</b>
A. Politique .....	38
B. Actions 2024 .....	39
C. Indicateurs 2022-2024 .....	42
<b>3.5 CONFORMITE ET ETHIQUE DES AFFAIRES.....</b>	<b>43</b>
A. Politique .....	43
B. Actions 2024 .....	43
C. Indicateurs 2022-2024 .....	44
<b>4 - VOLET ENVIRONNEMENTAL .....</b>	<b>45</b>
<b>4.1 PREVENTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET POLLUTIONS .....</b>	<b>45</b>
A. Politique .....	45
B. Actions 2024 .....	46
C. Indicateurs 2022-2024 .....	47

<b>4.2 PRESERVATION ET GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU.....</b>	<b>48</b>
A. Politique .....	48
B. Actions 2024.....	49
C. Indicateurs 2022-2024.....	49
<b>4.3 REDUCTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE.....</b>	<b>50</b>
A. Politique .....	50
B. Actions 2024.....	50
C. Indicateurs 2022-2024.....	55
<b>4.4 PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES.....</b>	<b>56</b>
A. Politique .....	56
B. Actions 2024.....	57
C. Indicateurs 2022-2024.....	58
<b>4.5 ECONOMIE CIRCULAIRE.....</b>	<b>58</b>
4.5.1 LA GESTION DES DECHETS.....	58
A. Politique .....	58
B. Actions 2024.....	59
C. Indicateurs 2022-2024.....	60
4.5.2 ANALYSE DU CYCLE DE VIE.....	60
A. Politique .....	60
B. Actions 2024.....	61
C. Indicateur 2022-2024.....	61
4.5.3 REUTILISATION DES EAUX USEES TRAITEES.....	62
A. Politique .....	62
B. Actions 2024.....	63
C. Indicateur 2022-2024.....	64
<b>5 - VOLET SOCIAL.....</b>	<b>65</b>
<b>5.1 POLITIQUE SANTE SECURITE ET PREVENTION AUPRES DES PARTIES     PRENANTES.....</b>	<b>65</b>
A. Politique .....	65
B. Actions 2024.....	66
C. Indicateur 2022-2024.....	67
<b>5.2 DYNAMISME DU DIALOGUE SOCIAL.....</b>	<b>68</b>
A. Politique .....	68
B. Actions 2024.....	68
<b>5.3 GESTION DES PARCOURS PROFESSIONNELS.....</b>	<b>69</b>
A. Politique .....	70
B. Actions 2024.....	70
C. Indicateurs 2022-2024.....	70
<b>5.4 MANAGEMENT DE L'ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS, QUALITE DE     VIE ET BIEN ETRE.....</b>	<b>71</b>
A. Politique .....	71
B. Actions 2024.....	72
C. Indicateurs 2022-2024.....	72
<b>5.5 POLITIQUE DE DIVERSITE.....</b>	<b>72</b>
A. Politique .....	72
B. Actions 2024.....	73
C. Indicateurs 2022-2024.....	73

## 1 - LE MODELE D'AFFAIRES

La Société du Canal de Provence (SCP), Société de droit privé a été créée en 1957. La majorité de son capital est détenue par les collectivités publiques de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, son objet étant de contribuer au développement économique et à la mise en valeur de la région notamment par l'aménagement hydraulique.

Par voie de concession, la SCP construit, exploite et entretient l'ensemble des ouvrages du canal de Provence. La Société a ainsi pour objectif d'assurer sur le long terme, la pérennité et la continuité du service de l'eau, mais aussi le maintien au nominal des performances des patrimoines concédés qui reviendront en 2038 à l'autorité concédante, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le périmètre de la concession se déploie sur cinq départements : Alpes-de-Haute-Provence, Bouches-du-Rhône, Hautes-Alpes, Var et Vaucluse.

### 1.1 LES CINQ ACTIVITES DE LA SCP

La SCP est un acteur majeur dans la gestion de l'eau et des énergies renouvelables en région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, en France et à l'international. Depuis sa création, elle a développé des savoir-faire uniques pour répondre aux enjeux écologiques, économiques et sociaux liés à la gestion durable de l'eau.

La SCP exporte ses expertises en répondant aux besoins de plus de 500 clients répartis dans plus de 40 pays.

Grâce à son savoir-faire unique, la SCP répond aux enjeux liés à la gestion de l'eau et des énergies pour bâtir un futur résilient et durable. De l'aménagement hydraulique à la production d'énergies renouvelables, la SCP met l'innovation et la maîtrise technique au service des territoires et des générations futures. Ces cinq activités œuvrent en parfaite synergie :

- **Aménagement hydraulique**
- **Transport et distribution d'eau**
- **Ingénierie et conseil**
- **Services et équipements**
- **Energies renouvelables**

Ces activités sont exercées dans le contrat de concession du canal de Provence qui lie la SCP à la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elles sont proposées également à l'ensemble des clients en France et à l'international.

La SCP assure, pour le compte de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, une mission de service public en desservant les territoires en eau brute et en garantissant :

- l'accès à l'eau, indispensable au développement des territoires,
- la préservation de sa qualité,
- une desserte en eau sécurisée et équitable pour tous les usages,
- une sensibilisation auprès de chacun des acteurs, jusqu'au consommateur final, afin qu'ils participent à une gestion responsable et économe de l'eau dans le respect de l'environnement.

Pour être au plus près des clients et des ouvrages, 10 Centres d'Exploitation regroupant une centaine d'agents sont répartis sur les territoires des quatre départements concernés par les aménagements de la concession régionale du canal de Provence.

## 1.2 LES CLIENTS

Compte tenu des métiers de la Société, la diversité des clients est importante. Elle a conduit à une organisation commerciale différente par clientèle avec des modalités adaptées aux spécificités de chacune d'entre elles.

### ➤ SERVICE DE L'EAU

La clientèle est constituée par deux typologies distinctes :

- **Les clients dits « Grands Comptes »**

Les 108 clients dits « Grands comptes » sont constitués de collectivités territoriales et d'industriels. Leurs contrats reposent respectivement sur des usages urbains, industriels et d'arrosage. Le chiffre d'affaires en 2024 représente 63,7 millions d'euros, soit 55,6 % du chiffre d'affaires du service de l'eau.

- **La clientèle rurale et périurbaine**

La clientèle est composée d'environ 50 000 clients, particuliers, petites entreprises, artisans et agriculteurs. Les contrats d'eau répondent ainsi à des usages domestiques, d'arrosage, de protection d'incendie et d'irrigation agricole. Le chiffre d'affaires en 2024 représente 43,7 millions d'euros, soit 38,2 % du chiffre d'affaires du service de l'eau.

Le chiffre d'affaires consolidé des activités de services de l'eau (incluant les autres sources de CA) a été de 114,6 millions d'euros en 2024.

### ➤ ACTIVITES DE SERVICE

#### **Les Comptoirs du Matériel**

La SCP propose des activités de conseil, de vente de matériels et de prestations de services dans les domaines de l'irrigation agricole, l'arrosage des jardins et des espaces verts et le traitement de l'eau brute pour les particuliers et les entreprises.

Les activités de service tournées vers les territoires ruraux en région, concernent une clientèle diversifiée : agriculteurs, particuliers, entreprises artisanales et PME, et de manière plus marginale, des collectivités rurales. Ces clients sont également clients du service de l'eau pour leur grande majorité.

Des Comptoirs du Matériel, espaces de vente entièrement dédiés à l'univers de l'eau, offrent un accueil personnalisé qui permet d'apporter du conseil et de diriger les clients vers les matériels ou les solutions adaptés notamment en matière d'économie d'eau.

En 2024, un chiffre d'affaires de 4,5 millions d'euros a été réalisé pour ces services d'irrigation, arrosage, vente aux comptoirs et traitement de l'eau.

## Activités des laboratoires

Trois laboratoires, d'analyses des eaux, de géotechnique et bétons, et de mesures hydrauliques, interviennent pour la concession et proposent également des offres originales avec des prestations de haut niveau à une clientèle diversifiée.

Il s'agit essentiellement de clients du service de l'eau pour les laboratoires d'analyses des eaux. Les deux autres laboratoires sont en relation avec des entreprises et des organismes publics.

Les activités des laboratoires représentent en 2024 un chiffre d'affaires de 1,1 million d'euros.

## Missions d'exploitation et de maintenance d'infrastructures hydrauliques

Enfin, la SCP gère un contrat d'affermage et assure des prestations d'exploitation et de maintenance pour des organismes privés ou publics. Cette activité en 2024 a réalisé un chiffre d'affaires de 1,1 million d'euros.

Le chiffre d'affaires consolidé de ces activités de services a été de 6,7 millions d'euros en 2024.

### ➤ ACTIVITES D'INGENIERIE

Les prospects de l'activité ingénierie sont identifiés en amont par les équipes commerciales, les responsables de marchés ingénierie ou par les délégués territoriaux en région. Dans la plupart des cas, il s'agit de réponses à des procédures d'appels d'offres françaises et internationales lancées par des organismes publics et qui constituent la majorité des clients de la Société pour les activités d'ingénierie. Toutefois, la Société travaille déjà pour quelques clients privés, pour lesquels il existe un enjeu de développement stratégique afin de diversifier la typologie client de ce secteur d'activités.

Ces succès se sont étendus également sur de nouveaux territoires de conquête pour la Société, et notamment dans la vallée du Rhône et la région Auvergne-Rhône-Alpes.

On dénombre dans cette activité, 235 clients en portefeuille, pour un chiffre d'affaires en 2024 de 8 millions d'euros.

### ➤ PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES

La totalité de la production d'énergies renouvelables s'élève à un chiffre d'affaires de 1,9 millions d'euros en 2024. Cette production est principalement vendue à EDF dans le cadre de contrats avec obligation d'achat. Cela concerne :

#### - Hydro-électricité :

- 14 microcentrales appartenant à la Concession régionale du canal de Provence,
- 1 microcentrale en production « SAS Hydroelec Fontaine de Vaucluse » acquise en 2022 et détenue à 100% par SCP-ERDT. L'électricité produite par ce site est vendue depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2022 à la société SOREGIES,
- 2 centrales exploitées en partenariat :
  - celle d'Eyguières réalisée dans le cadre du partenariat avec l'Association Syndicale des irrigants de la Crau, dans les Bouches-du-Rhône,
  - la microcentrale du Largue en partenariat avec l'ASCM à Manosque, dans les Alpes-de-Haute-Provence.

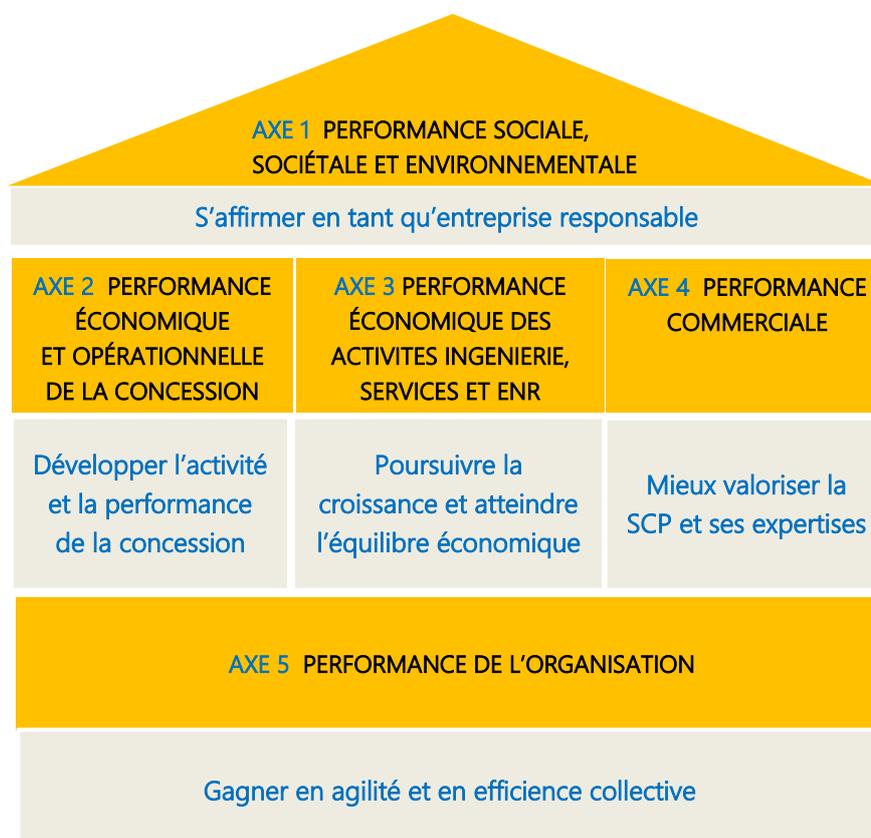
#### - Photovoltaïque :

- Concession :
  - 2 sites situés sur les ouvrages à Rians dans le Var (Canal Sol) et à Manosque dans les Alpes-de-Haute-Provence.
  - 2 sites d'agri-voltaïsme à proximité de Rians (La Cadenièrre et les Prés longs)
- 3 sites d'agri-voltaïsme exploités en partenariat dans le cadre de la société Agriteos :
  - Ombrières Route de Villars à Apt (84)
  - Ombrières Noves (13)
  - Ombrières Saint-Martin de Crau (13)

### 1.3 LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA SOCIETE

La SCP a élaboré son projet d'entreprise dont l'échéance est fixée en 2027. Ce projet d'entreprise dénommé « Eau'Rizon 2027 » a été adopté par le conseil d'administration en avril 2022 pour une mise en œuvre immédiate.

Le projet d'entreprise comporte ainsi cinq axes stratégiques :



Un résumé succinct des ambitions pour chacun des cinq axes est précisé ci-après.

• **L'AXE 1**

« Incarner l'ambition de responsabilité de l'entreprise par une démarche RSE engagée dans toutes les actions de l'entreprise ».

Cet axe inclut en particulier des objectifs ambitieux de réduction d'émissions de gaz à effet de serre pour l'ensemble des activités.

- **L'AXE 2**

« Développer la concession et le service de l'eau en mettant en œuvre le Programme d'Aménagement et d'Investissement tout en poursuivant l'optimisation des coûts d'aménagement et de rénovation. Il convient également de valoriser et d'optimiser l'usage de la ressource sécurisée du Verdon en assurant une eau brute de qualité pour tous les clients ».

- **L'AXE 3**

« Poursuivre la croissance et atteindre l'équilibre économique dans ses trois métiers » :

- **Activités d'ingénierie**, se tourner résolument vers l'adaptation au changement climatique en proposant des produits innovants et compétitifs.
- **Activités de service**, pour accompagner au mieux chacune des typologies de clientèle vers :
  - une utilisation rationnelle et parcimonieuse de l'eau,
  - des solutions plus performantes pour l'irrigation agricole avec l'« Agritech »,
  - une assistance et des conseils sur les prestations d'essai en laboratoires,
  - une large offre de matériels et de solutions pour l'eau adaptée aux besoins de la clientèle.
- **Production d'énergies renouvelables** dans les domaines de l'hydroélectricité et du photovoltaïque en lien avec les aménagements hydrauliques. Développer également, avec des partenaires, des projets novateurs de types « ombrières de canal » et « photovoltaïque flottant ».

- **L'AXE 4**

« Mieux valoriser la SCP et ses expertises en créant une direction commerciale et de l'innovation au service des quatre métiers de la Société ».

- **L'AXE 5**

« Gagner en agilité et en efficacité collective dans l'organisation ». Cette ambition se concrétisera par :

- la simplification et la digitalisation d'un plus grand nombre de processus,
- l'ajustement de l'organisation,
- la mise en adéquation des moyens et des objectifs pour ce projet d'entreprise.

Depuis son origine, les missions de service public de la Société s'inscrivent naturellement dans des orientations fortement marquées par la RSE.

La stratégie RSE déployée par la SCP s'organise autour des trois volets suivants :

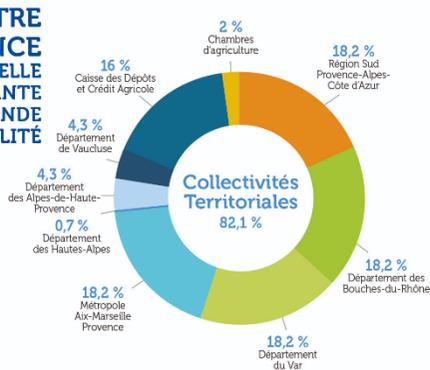
1. Un volet Sociétal en lien avec sa mission d'appui au développement des territoires et ses engagements vis-à-vis de ses parties prenantes :
  - garantir le service de l'eau multi-usages dans le respect d'une qualité d'eau et assurer l'aménagement des territoires en accord avec ses parties prenantes,
  - veiller à la durabilité de ses achats et conforter sa politique d'ouverture à destination de l'ensemble de ses parties prenantes, en confortant son rôle citoyen et en s'appuyant sur des partenariats,
  - favoriser l'émergence de projets innovants,
  - s'assurer de la conformité et maintenir son implication dans la lutte anti-corruption.
2. Un volet Environnemental lié à l'adaptation de ses pratiques et à la mise en œuvre d'actions en faveur de la protection de l'environnement :
  - adopter une démarche responsable dans le cadre de ses activités, ses prestations d'ingénierie et de service, en matière de protection de l'environnement, d'adaptation au changement climatique et d'économie circulaire,
  - contribuer aux économies d'eau et à la préservation de la ressource en incitant à la sobriété et en proposant à cette fin, des solutions digitales innovantes,
  - s'engager dans une démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre en accord avec les objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique prévus aux accords de Paris en décembre 2015.
  - développer une 5<sup>ème</sup> activité par la production des énergies renouvelables en hydroélectricité et en photovoltaïque.
3. Un volet Social en lien avec la politique des ressources humaines :
  - préserver la Santé et la Sécurité de ses parties prenantes,
  - favoriser un dialogue social dynamique,
  - valoriser le capital humain par le développement des compétences, l'engagement des collaborateurs en s'appuyant sur une politique d'égalité et de diversité.

## NOS RESSOURCES

### NOS MISSIONS

- Accompagner les territoires et ses acteurs pour relever les défis de l'eau dans un contexte de changement et transitions multiples (climatique, numérique...).
- Œuvrer pour une gestion solidaire, innovante et économe de la ressource en eau pour s'assurer de sa disponibilité et de sa préservation.
- Concevoir et mettre en œuvre des solutions concrètes et durables dans le domaine de l'eau et de l'énergie.

### NOTRE GOUVERNANCE CONSENSUELLE GARANTE D'UNE GRANDE STABILITÉ



## NOS 5 ACTIVITÉS



### Aménagement Hydraulique

La SCP est un expert en aménagement hydraulique qui œuvre pour l'accès à l'eau des territoires.



### Ingénierie et conseil

La SCP est un expert de l'ingénierie et du conseil dans le domaine de l'eau en France et à l'international.



### Transport et distribution d'eau

La SCP dispose d'un savoir-faire unique permettant l'exploitation et la maintenance d'infrastructures hydrauliques pour assurer un service de l'eau optimal.



### Services et équipements

La SCP propose une large gamme de services et d'équipements en accompagnant ses clients pour un usage raisonné de l'eau.



### Énergies renouvelables

La SCP développe les énergies renouvelables en lien avec la gestion de l'eau à travers l'hydroélectricité et le photovoltaïque.

## NOS VALEURS

- Proximité
- Professionalisme
- Développement Responsable

- Plus de **60 années** d'activité.
- 635 collaborateurs** au 31/12/2024.
- Une entreprise à taille humaine** avec un modèle social ambitieux.
- 250 millions** de m<sup>3</sup> mobilisés chaque année.
- 10 centres d'exploitation**, et 3 laboratoires en Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- Un patrimoine hydraulique régional** de 3,3 milliards d'euros.
- 17 microcentrales** hydroélectriques.
- 4 implantations** en outre-mer et à l'international en 2024.
- Partenaire actif** d'un écosystème d'acteurs variés et dynamiques sur l'ensemble des activités.
- Une politique d'innovation** active en synergie avec notre écosystème.
- Une production responsable** triplement certifiée dans le domaine de la Qualité, de la Santé et Sécurité au Travail et de l'Environnement.

## NOTRE CRÉATION DE VALEUR

### Sociétal

- 50 000 clients** régionaux et plus de 500 clients dans 40 pays.
- 8,1/10** Satisfaction globale du service de l'eau.
- 76 800 ha** de périmètres équipés à l'irrigation.
- En 2024, plus de **3 000 visiteurs** et plus de **1 800 élèves** sensibilisés à la gestion économe de l'eau.
- 74,3 millions d'euros** annuels en investissement et en rénovation de réseaux.
- 18 projets** innovants en cours en 2024.

### Environnemental

- Rendement de **92 %** sur l'ouvrage de transport.
- 17,89 GWh** de production d'EnR en 2024.
- 921 tCO2e** évitées par la production d'hydroélectricité et d'énergie photovoltaïque.

### Social

- 16,8 h** de formation en moyenne par collaborateur en 2024.
- 92/100** index égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.
- 96 %** taux de satisfaction des collaborateurs au poste de travail.

## NOS PERSPECTIVES DE CROISSANCE

- Aménagements** et extensions de réseaux pour la sécurisation quantitative et qualitative de l'alimentation en eau des territoires pour un multi-usage : 751 M€ jusqu'en 2038 (réviser en décembre 2024).
- Rénovation du patrimoine** : 157,5 M€ par période de 5 années. (2023-2027)
- Développement de la production des énergies renouvelables** (hydroélectricité et solaire), objectif de production d'EnR de 65 GWh / an d'ici 2027.
- Innovation** (pilotage intelligent de l'irrigation, réseaux d'eau multi-usages et connectés, modèles prédictifs pour anticiper le changement climatique, photovoltaïque flottant...)

## GROUPEMENTS D'INTÉRÊT ÉCONOMIQUE (GIE)

En région, deux microcentrales exploitées en partenariat :

- GIE Centrale hydroélectrique Eyguières** avec l'Association Syndicale des irrigants de la Crau, dans les Bouches-du-Rhône,
- GIE Énergies Canal de Manosque** avec l'ASCM à Manosque, dans les Alpes de Haute-Provence.
- GIE Énergie Châteauroux-les-Alpes** avec l'ASA irrigation de Châteauroux-les-Alpes (en cours).



## NOS TROIS FILIALES

- SCP Énergies Renouvelables et Développement Territorial** et nos participations significatives :
  - Agriteos en partenariat avec la société Ombrea**, propose un système d'ombrières intelligentes au service des agriculteurs.
  - Société centrale photovoltaïque du Vallon Dol en partenariat avec EDF Renouvelables France**, porte le projet de production d'EnR à partir de panneaux photovoltaïques flottants sur une réserve d'eau.
  - ENERéo**, créée en 2022 en partenariat avec SERGIES, développe un projet innovant d'ombrières photovoltaïques de canal.
  - SAS Hydroelec Fontaine de Vaucluse** acquise en 2022 et détenue à 100% par SCP ERDT.
  - SAS Lavansol P** en partenariat avec Sonnedex et Eco Delta pour du photovoltaïque.
- SCP Développement international** : valoriser nos projets à l'international et nos participations significatives :
  - SCP - Sénégal.**
  - SCPE Société du Canal de Provence ENGINEERING.**
  - SARL PCP.**

\*chiffre d'affaires : ne figure pas ici le chiffre d'affaires des filiales.

## **2 - LA MATRICE DE MATERIALITE**

L'analyse de la matrice de matérialité permet d'identifier les enjeux RSE majeurs de la SCP. Elle est représentée par une matrice, qui prend en compte à la fois les attentes des parties prenantes (actionnaires, clients, fournisseurs, partenaires, salariés...) mais également la prise en compte de ces enjeux par le comité de direction de l'entreprise. La mise en corrélation de ces deux axes permet d'identifier les enjeux prioritaires de l'entreprise en matière de RSE et d'ajuster la stratégie de la Société.

### **2.1 L'APPROCHE PAR LES RISQUES**

Depuis de nombreuses années, la SCP a privilégié cette approche afin de déterminer les facteurs susceptibles de limiter ses performances. Dans le cadre des activités de la mission Audit interne, de la fonction QSE-RSE et des missions juridiques, des analyses de risques sont effectuées et régulièrement actualisées.

Par ailleurs, les projets d'une certaine envergure bénéficient d'une analyse de risques spécifique afin d'anticiper les éventuelles problématiques pouvant les affecter et envisager les solutions qui leur permettront d'en avoir une bonne maîtrise.

L'analyse spécifique des macros-risques pour la SCP fait également l'objet de sessions dédiées en comité de direction et de suivi de plans d'actions.

### **2.2 LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX RSE**

Depuis plus de vingt ans, la SCP s'est engagée dans une démarche d'amélioration continue de sa qualité de service, de sa performance environnementale, enfin dans celle de la Santé et Sécurité au Travail et celle de ses entreprises sous-traitantes (certifications obtenues : ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001).

En 2019, la Société a souhaité qu'apparaisse plus clairement dans sa politique, la prise en compte de l'ensemble de ses responsabilités sociétales. Un « Système de Management de la Production Responsable » a ainsi remplacé le Système de management de la « Qualité Sécurité Environnement » (QSE), englobant ainsi tous les engagements de la SCP en matière de QSE et de développement durable (RSE).

### **2.3 L'IDENTIFICATION DES RISQUES ET ENJEUX RSE**

Pour identifier ses risques et enjeux RSE, la SCP s'est principalement appuyée sur les thématiques RSE, citées dans le Décret n° 2017-1265 du 9 août 2017, relatives à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises. Finalement, 17 enjeux sont classés en trois familles : sociétal, environnemental et social.

**Tableau des risques associés aux 17 enjeux**

RISQUES		ENJEUX
<b>VOLET SOCIÉTAL</b>	Perte de confiance des actionnaires, risque de non-respect du contrat d'objectifs, stagnation de l'activité	Implication dans le développement territorial
	Augmentation des coûts, développement environnemental et sociétal à long terme, réputation et image	Achats responsables
	Choix de solutions concurrentes, pertes de marchés et de clients, remise en cause de la stratégie, frein au développement, insatisfactions clients et parties prenantes	Prise en compte des besoins, attentes et dialogues avec les parties prenantes
	Risques sanitaires, insatisfactions client, actes de malveillance et terrorisme (cyber sécurité), image et réputation	Qualité de l'eau
	Image et réputation détériorées, perte de reconnaissance	Engagements socio-économiques, culturels et citoyens
	Retards technologiques sur l'offre de services et des biens sur le marché, manque de compétitivité, perte de parts de marché et de rentabilité	Innovation
	Image, réputation, impact financier/pénal, perte de confiance des parties prenantes	Conformité et éthique des affaires
<b>VOLET ENVIRONNEMENTAL</b>	Image environnementale dégradée, détérioration de l'environnement, impact financier/pénal	Prévention des risques environnementaux et pollutions
	Image environnementale dégradée, mauvaise gestion et gaspillage de la ressource, perte de confiance et risque de perte du contrat de concession	Préservation et gestion durable de la ressource en eau
	Réchauffement climatique, réputation, impact environnemental dégradé	Réduction des émissions de gaz à effet de serre
	Réchauffement climatique, réputation, impact environnemental dégradé	Production d'énergies renouvelables
	Détérioration de l'environnement, gaspillage, réputation et image	Economie circulaire
<b>VOLET SOCIAL</b>	Dégradation de la santé et de la sécurité des salariés et des sous-traitants, accidents absences maladie, impact financier/pénal, détérioration de la motivation et risque de réputation	Politique santé, sécurité et prévention auprès des parties prenantes
	Démotivation des salariés, conflits sociaux, dégradation de l'image	Dynamisme du dialogue social
	Perte de compétences, perte de connaissances, difficultés de recrutement et départ des talents	Gestion des parcours professionnels
	Démotivation des salariés, absentéisme, turn over	Management de l'engagement des collaborateurs, qualité de vie et bien être
	Manque d'optimisation de nos ressources humaines avec non prise en compte de la richesse des profils des collaborateurs SCP	Politique de diversité

## 2.4 LA HIERARCHISATION DES ENJEUX RSE

Fin 2019, la SCP avait lancé une enquête auprès de ses parties prenantes, internes et externes, pour mieux cerner leurs attentes autour des actions de RSE conduites par la Société. Cette enquête avait pour objectif d'identifier les enjeux considérés comme les plus importants et si ceux-ci étaient suffisamment ou insuffisamment pris en compte par la Société.

Afin de présenter les résultats de cette enquête, la réalisation d'une matrice de matérialité est apparue comme étant un choix d'autant plus pertinent que la SCP souhaitait consulter ses parties prenantes et évaluer la convergence de leurs visions au regard des spécificités de l'entreprise.

Pour établir l'axe des abscisses de cette matrice, le comité de direction de la Société avait évalué, au regard de ces dits enjeux, leurs attentes sur la performance opérationnelle de la Société.

Quant à l'axe des ordonnées, les parties prenantes, internes et externes, s'étaient prononcées à l'occasion de cette enquête.

Afin d'actualiser ces données, une nouvelle enquête parties prenantes a été menée par la SCP sur le dernier semestre 2023.

Tout comme en 2019, six familles ont été interrogées : les actionnaires, les clients, les fournisseurs, les institutionnels, les partenaires et les salariés.

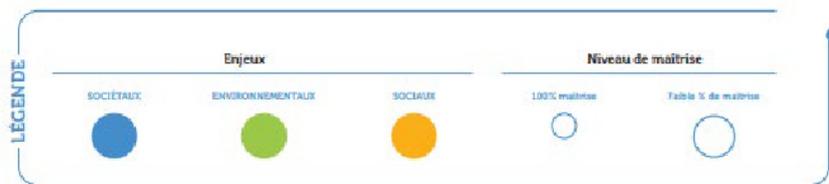
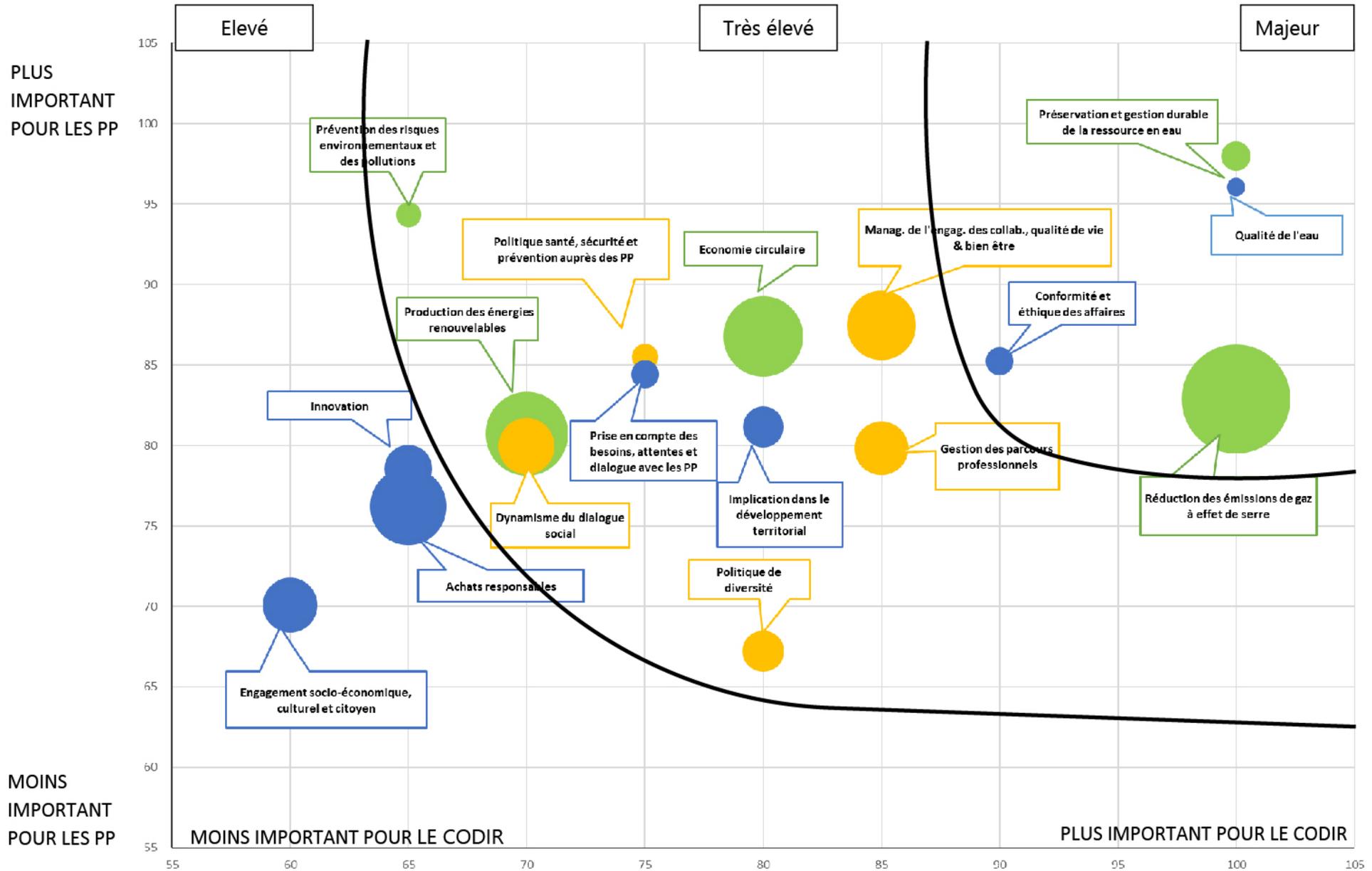
La consultation s'est déroulée en deux étapes :

- Une enquête quantitative, à partir du même questionnaire que précédemment, adressé par mail (5 271 envois) aux parties prenantes (ciblage exhaustif ou échantillonnage selon la taille). Au vu du taux de participation à 15 %, la qualité de l'information recueillie peut être considérée comme tout à fait satisfaisante.
- Une enquête qualitative réalisée parmi une vingtaine de parties prenantes sélectionnées : 17 entretiens ont été conduit en face à face.

Le Comité de Direction a, quant à lui, répondu au même questionnaire.

Les résultats de cette consultation se sont concrétisés par la réalisation de la nouvelle matrice de matérialité qui suit.

# Matrice de matérialité 2023



Suite à la réalisation de cette nouvelle matrice, il nous est apparu important de comparer ces résultats avec la matrice de 2019. Il en ressort les principaux enseignements suivants :

- **Pour les parties prenantes**

Au global, le positionnement de l'importance de chacun de ces enjeux reste stable par rapport à 2019 à l'exception de l'enjeu « Politique de diversité » considéré comme moins important et de l'item « innovation » considéré comme plus important.

La SCP est reconnue par ses parties prenantes pour avoir un bon niveau de maîtrise sur les enjeux de :

- La « Qualité de l'eau »,
- La « Prévention des risques environnementaux et des pollutions »,
- La « Politique de santé, sécurité et prévention auprès des parties prenantes »,
- La « Conformité et éthique des affaires »,
- La « Prise en compte des besoins, attentes et dialogues avec les parties prenantes »,
- La « Prévention des risques environnementaux et des pollutions ».

A noter, une progression du niveau de maîtrise pour presque tous les enjeux, entre 2019 et 2023, y compris sur les enjeux considérés comme moins bien maîtrisés.

- **Pour le Comité de Direction**

L'enjeu « Préservation et gestion durable de la ressource en eau » est toujours en tête, positionnement renforcé par les sécheresses de ces deux dernières années.

On note une progression de l'importance des enjeux « Réduction des émissions de gaz à effet de serre », « Achats responsables » et « Economie circulaire ».

Cette hiérarchisation reflète une vision plus large des enjeux du dérèglement climatique. Les enjeux, « Production des énergies renouvelables » ou « Innovation », considérés comme des moyens d'action, sont ainsi redescendus dans le classement.

Le niveau de maîtrise de l'enjeu « Implication dans le développement territorial » a fortement augmenté, reflet de notre politique de concertation, de sensibilisation et de partage de la politique d'aménagement et de sécurisation avec les acteurs du territoire.

- **Comparaison du positionnement du Comité de Direction par rapport à ses parties prenantes sur l'importance de ces enjeux**

La hiérarchisation de l'importance des 17 enjeux par le Comité de Direction et par les parties prenantes concorde sur le haut niveau d'importance que revêt la « Préservation et gestion durable de la ressource » et la « Qualité de l'eau ».

Il y a concordance également sur 3 enjeux de plus faible importance : Innovation, Achats responsables et Engagement socio-économique culturel et citoyen.

Le classement diffère pour « Prévention des risques environnementaux et des pollutions », très important pour les parties prenantes et moins pour le Comité de Direction, cette thématique étant pleinement intégrée dans « Préservation et gestion durable ». Inversement pour « Réduction des émissions de gaz à effet de serre ». Très important pour le Comité de Direction apparaît plus faiblement pour les parties prenantes.

- **Comparaison du positionnement du Comité de Direction par rapport à ses parties prenantes sur le niveau de maîtrise de ces enjeux**

Parmi les 9 enjeux considérés comme totalement maîtrisés par le Comité de Direction, 7 se retrouvent parmi les mieux maîtrisés du point de vue des parties prenantes, avec un niveau de maîtrise compris entre 84% et 92%.

Les enjeux les moins maîtrisés concordent, pour la plupart d'entre eux, entre les parties prenantes et le Comité de direction.

### **En conclusion,**

Les 17 enjeux sont considérés comme suffisamment convergents par la SCP et ses parties prenantes et de nature par conséquent à être retenus dans la stratégie RSE. Une priorisation a toutefois été établie en fonction de leur positionnement :

#### **Elevé** (pour les enjeux ayant une note située entre 55 et 80)

- Engagements socio-économiques, culturels et citoyens
- Achats responsables
- Innovation

#### **Très élevé** (pour les enjeux ayant une note située entre 80 et 90)

- Prévention des risques environnementaux et pollutions
- Production d'énergies renouvelables
- Economie circulaire
- Implication dans le développement territorial
- Prise en compte des besoins, attentes et dialogues avec les parties prenantes
- Politique santé, sécurité et prévention auprès des parties prenantes
- Dynamisme du dialogue social
- Gestion des parcours professionnels
- Management de l'engagement des collaborateurs, qualité de vie et bien être
- Politique de diversité

#### **Majeur** (pour les enjeux ayant une note supérieure à 90)

- Préservation et gestion durable de la ressource en eau
- Qualité de l'eau
- Conformité et éthique des affaires
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre

La matrice n'a pas été révisée sur l'exercice 2024. En revanche, en prévision de l'édition de la première CSRD de la Société du Canal de Provence sur l'exercice 2025, une double matrice de matérialité a été réalisée afin de pouvoir reporter l'an prochain.

Le Périmètre de la Déclaration de Performance Extra-Financière comprend les activités de la SCP, exercées en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. L'ensemble des collaborateurs qui dépendent de ces structures est ainsi pris en compte dans les politiques et actions de la Société et dans les indicateurs chiffrés. Les filiales et filles des filiales de la SCP ne font ainsi pas partie du périmètre.

Il convient de souligner que les indicateurs clés qui sont mentionnés dans les tableaux figurant dans la DPEF sont calculés et suivis sur l'année civile. A l'exception de l'indicateur « Taux de rendement » qui est calculé sur une année glissante du 01/10/N-1 au 30/09/N.

Par ailleurs :

-les 2 thématiques suivantes ne sont pas significatives au regard des activités de la SCP et ne sont pas à mentionner dans la DPEF : gaspillage alimentaire et la lutte contre la précarité alimentaire. Il ne s'agit pas de l'activité principale de la société mais la SCP mène néanmoins des actions correctives pour en réduire l'impact (ex : travail mené avec la restauration d'entreprise pour limiter le gaspillage, compostage...)

- nous avons bien pris connaissance de la loi du 1<sup>er</sup> août 2023 relative à la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 « visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves [...] ». Cette mesure est applicable pour toutes les DPEF établies à compter du 3 août 2023, indépendamment de la date d'ouverture ou de clôture de l'exercice concerné. » A ce jour, la SCP compte deux réservistes. Aucune politique générale n'a été mise en place. Il s'agit d'actions individuelles.

## 3 - VOLET SOCIÉTAL

### 3.1 IMPLICATION DANS LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

#### A. Politique

Dans le cadre de sa mission de service public, la Société du Canal de Provence a pour objectif d'assurer sur le long terme, la pérennité et la continuité du service de l'eau, mais aussi le maintien au nominal des performances des patrimoines concédés, jusqu'en 2038, terme du délai de concession.

Son action est encadrée par un contrat d'objectifs établi avec la Région Sud Provence Alpes Cote d'Azur sur la période 2021-2027, validé en décembre 2020 par le conseil d'administration, et révisé en décembre 2024. Les objectifs pour l'aménagement et le maintien au nominal des performances des infrastructures hydrauliques concédées y sont fixés dans le contrat d'objectifs 2021 – 2027 validé en décembre 2020 par le conseil d'administration. Ils se traduisent par la mise en œuvre de deux programmes :

- Le programme d'investissement, qui met en œuvre les orientations du Plan d'Aménagement et d'Investissement (PAI) sur l'ensemble du territoire concédé jusqu'à la fin de la concession (2038) et représente un investissement global révisé par avenant de décembre 2024 au contrat d'objectif à 751 millions d'euros. Le Plan d'Aménagement et d'Investissement est décliné en Programmes Opérationnels d'Investissement (POI), par périodes de trois ans, sur lesquels les plans de financement sont contractualisés et les travaux en cours : POI 2021-2023, POI, 2024-2026,... Ces POI correspondent aux autorisations de programme de l'autorité concédante pour que le concessionnaire emprunte sa part autofinancement et lance les travaux.
- Le programme de rénovation, articulé en plans quinquennaux financés par les reprises de provisions prévues dans le contrat de concession. Pour la période 2023-2027, le montant est de 157,5 millions d'euros.

La mission de la SCP est par ailleurs encadrée par un contrat d'objectifs établi avec la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur portant sur la période 2021-2027.

Le contrat d'objectifs précise aussi les enjeux en lien avec la politique régionale de gestion de l'eau et de la biodiversité :

- anticipation du changement climatique et la préservation de la ressource,
- poursuite de l'aménagement hydraulique avec une répartition équitable de l'investissement entre les territoires régionaux et l'accompagnement de la transition dans le domaine agricole pour préserver le potentiel économique de production,
- protection et valorisation des milieux naturels et de la biodiversité.

Concernant le volet Préservation de la ressource, la SCP a mis en place une politique de gestion coordonnée des ressources avec les collectivités : il s'agit pour la collectivité de s'engager à moins prélever dans ses ressources locales, afin de préserver les milieux aquatiques, pour prélever dans la ressource stockée de la CRCP, en échange d'une remise sur le tarif.

Ce programme d'investissement vise en premier lieu la desserte en eau des territoires ruraux : 70 % du programme d'investissement porte sur la création de réseaux multiusages à dominante hydroagricole dans les Alpes de Haute-Provence, dans le Var et dans le Vaucluse.

Ce développement est pensé dans un cadre objectif de sobriété des consommations, ainsi l'irrigation doit évoluer, prioritairement dans les bassins en tension vers une irrigation « de résilience », qui se caractérise par trois composantes :

- être plus économe en eau, en étant centrée sur la sécurisation de la production agricole et en contribuant ainsi à une plus grande résilience de l'agriculture,
- s'accompagner d'une évolution des assolements et des pratiques culturales pour rendre plus efficaces les apports réduits en eau,
- viser une conduite des cultures non pas à l'objectif maximum de production mais vers un optimum faisant converger rentabilité agricole et préservation de la ressource en eau.

La situation de sécheresse de 2022, année la plus déficitaire dans le Sud de la France depuis les années 1960 et la création des grands barrages EDF, ont profondément marqué les esprits. Dès lors, les collectivités s'interrogent sur la disponibilité de la ressource en eau à moyen et long terme, en particulier pour les besoins en eau potable, mais aussi pour l'irrigation nécessaire à la production alimentaire.

Une analyse prospective sur l'évolution des volumes d'eau prélevés pour les besoins de la concession régionale à l'horizon 2040/2050 a donc été conduite, dans le but de confronter ces besoins en eau avec les projections des ressources en eau futures.

Ces projections des besoins en eau ont reposé sur :

- des observations sur l'évolution des dessertes, usage par usage, pour la concession (évolution des consommations en eau potable par habitant, des besoins en eau des process industriels, etc.)
- une analyse des besoins futurs pour l'alimentation en eau potable liés à l'évolution démographique et des besoins en eau des cultures sous l'effet du changement climatique, à superficie irriguée et assolements constants ;
- différents scénarios de substitution des prélèvements dans les eaux souterraines pour l'alimentation en eau potable, par des transferts d'eau depuis les réserves EDF du Verdon ;
- des projections sur l'évolution des besoins en eau pour les territoires concernés par les nouveaux aménagements du Programme d'Aménagement et d'Investissement de la concession régionale (extension des réseaux) ;

- différents scénarios d'économies d'eau, en cohérence avec le Plan Eau et avec la planification écologique régionale (Plan de transformation énergétique et écologique de la région Sud).

A l'horizon 2040, les futurs besoins en eau pour la concession sont ainsi estimés à environ 250 millions de m<sup>3</sup> en année normale et 300 millions de m<sup>3</sup> pour une année sèche (somme des prélèvements), pour le scénario tendanciel, avec une marge d'incertitude de +/- 15 millions de m<sup>3</sup> selon les scénarios. A titre de comparaison, le volume maximal prélevé en 2022 s'est établi à 283 millions de m<sup>3</sup>.

Les projections sur les ressources en eau futures influencées par le changement climatique, découlent des modélisations réalisées dans le cadre du projet national Explore 2 (INRAE) et par des simulations réalisées spécifiquement sur le bassin Durance-Verdon dans le cadre du SAGE de la Durance avec le modèle C3PO (SMAVD, EPTB Durance). Ces projections montrent que les apports du Verdon dans les retenues EDF baisseront de 10% (scénario à +2°C) à 30% (scénario à +5°C) et que le régime pluvio-nival évoluera sous l'effet du réchauffement, avec une fonte des neiges plus précoce et plus faible et des étiages plus marqués. Conséquence de ces évolutions hydrologiques, le déstockage des réserves s'accroîtra en période estivale de 50 à 75 millions de m<sup>3</sup>. Le déstockage actuel s'élevant à 50 millions de m<sup>3</sup> en année médiane et 110 millions de m<sup>3</sup> en année de sécheresse de type 2022, pourra atteindre 100 à 125 millions de m<sup>3</sup> en moyenne dans la seconde moitié du 21<sup>e</sup> siècle, niveau compatible avec les réserves de 225 millions de m<sup>3</sup> détenues par la concession régionale dans les retenues EDF. Ces projections sont réalisées avec les niveaux actuels de prélèvements.

Or, en analysant l'équilibre besoins / ressources à l'horizon « fin du siècle », on constate une augmentation du besoin de 15 à 30 millions de m<sup>3</sup> par an, qui entraînera un déstockage moyen entre 115 et 155 millions de m<sup>3</sup>, là encore compatible avec les réserves de la concession régionale du Canal de Provence.

Ces projections montrent à la fois la robustesse du système Verdon pour faire face aux sécheresses dont la fréquence et la sévérité s'accroîtront sous l'effet du réchauffement climatique, mais aussi la nécessité d'accélérer les économies d'eau et de favoriser la sobriété des usages de l'eau.

## B. Actions 2024

Les programmes d'investissements et de rénovation sont de nature à fournir une activité importante aux entreprises, notamment de la région, dans le cadre d'appels d'offres et de sous-traitances.

1. **Dans le Vaucluse**, un programme de développement des réseaux agricoles sur le Luberon et le Calavon, conçu en 2015 lors du rattachement de ces territoires à la concession régionale, s'élève à plus de 40 millions d'euros sur 10 ans. Il est mis en œuvre depuis cette date, avec un objectif d'augmentation des périmètres agricoles équipés à l'irrigation de 3 500 ha. Un deuxième programme a été construit avec les acteurs du territoire permettant

de sécuriser des périmètres agricoles de 2 300 ha supplémentaires sur une nouvelle période de 10 ans.

2. **A l'échelle du Plateau de Valensole**, plus de 6 000 ha de lavandin sont actuellement cultivés. L'accès à l'eau est un critère déterminant pour sécuriser, développer et diversifier les productions agricoles et donc favoriser le développement économique et l'emploi sur ce territoire (près de 265 exploitations agricoles et la coopérative collectrice d'huile essentielle de lavandin la plus importante au monde fédère 200 agriculteurs).
3. Enfin **dans le Var**, les derniers épisodes de sécheresse ont eu un impact très important sur les cultures et en particulier sur les vignobles exposés à des pertes de capital végétal. Les restrictions à l'irrigation de la vigne pour la production de vin à appellation d'origine contrôlée, ont depuis quelques années été allégées par décret, en faisant notamment référence au risque que peut faire peser le stress hydrique sur la qualité de la production viticole. De nombreuses demandes des territoires actuellement déficitaires en eau ont ainsi été formulées pour une sécurisation depuis les réseaux du Canal de Provence et la ressource transférée depuis le Verdon.

La SCP est ainsi confrontée dans le Var à un nouveau défi : celui d'aménager à l'irrigation, dans des délais relativement courts, des territoires agricoles entiers de l'ordre de 20 000 ha. Afin de pouvoir satisfaire le plus grand nombre avec des volumes d'eau limités et en évitant une saturation des réseaux les normes de dimensionnement ont ainsi été adaptées afin d'imposer aux viticulteurs des pratiques d'irrigation localisée de type « goutte à goutte ».

Les programmes d'investissement et de rénovation ont totalisé pour l'année 2024 un montant de dépenses de **74,3 millions d'euros**. Ces dépenses se répartissent ainsi :

- **44,9 millions d'euros d'investissement,**
- **29,4 millions d'euros en dépenses de rénovation.**

Pour mieux appréhender l'importance des investissements dans le domaine des travaux neufs et de la rénovation, quelques opérations significatives réalisées en 2024, sont décrites ci-après :

Réalisation 2024	Coût des travaux	Gain sociétal
Développement d'infrastructures de transport d'eau et de réseaux d'irrigation agricole sur les communes de : - Adduction Vallon Dol Giraudet (13) - Pierrefeu, sécurisation AEP région toulonnaise (83) - Surpresseur de Barthélémy (83) - Pertuis (84) - Valensole(04)	23,2 millions d'euros	Participation au renforcement de la résilience de l'agriculture provençale face au changement climatique.  Et à la sécurisation de la desserte en eau urbaine
Des travaux de renouvellement des réseaux les plus anciens, sont entrepris avec pour objectif le remplacement de 20 kms chaque année.	3,7 millions d'euros	Conserver un patrimoine hydraulique en bon état et limiter les fuites dans le réseau de distribution.

Des travaux de rénovation des infrastructures de transport (adduction principale, canaux et aqueduc,	3,4 millions d'euros	Conserver un patrimoine hydraulique en bon état.
Des travaux de rénovation de l'usine de traitement de Valensole (04), du poste de livraison industriel de Ponteau (13)	2,1 millions d'euros	

Par ailleurs, il est notable que ces programmes d'investissement et de rénovation sont de nature à fournir une activité importante :

- aux entreprises sous-traitantes, notamment de la région, dans le cadre d'appels d'offres. En revanche, même si le recours aux entreprises de travaux publics est très important, et les montants de travaux en attestent, la SCP n'est toutefois pas en mesure d'apprécier l'impact de son activité sur la création d'emploi territorial indirect,
- aux fournisseurs de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, au-delà des achats de travaux, il convient de souligner que les achats de fournitures et services s'effectuent majoritairement dans cette même région.

### C. Indicateurs 2022-2024

Indicateurs	2022	2023	2024	Objectif 2027	Commentaires
Taux de réalisation du programme d'investissement en cumul depuis 2021	85% de 68,7 M€	97% de 117,2 M€	97% de 162,4 M€	<b>276,9 M€</b>	Soit 57% d'avancement sur 4 ans à comparer à 57% de prorata temporis.
Taux de respect du programme de rénovation	108 % de 34,8 M€	98% de 34,7 M€	77% de 35,8 M€	<b>Plan quinquennal de 157,5 M€ 2023-2027</b>	39% du plan quinquennal de réalisation sur les 2 années.
Nombre total de recrutement en CDI	65	65	50	<b>n/a</b>	Les embauches en CDI témoignent de la forte dynamique en matière de recrutement chaque année.

## 3.2 ACHATS RESPONSABLES

### A. Politique

Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet d'entreprise Eau'Rizon 2027, la SCP a adopté une politique d'achats responsables en janvier 2023. Outre la poursuite d'objectifs de performance et de sécurisation des achats, cette politique doit agir en accélérateur pour atteindre les objectifs RSE de la Société.

Dans le cadre de la restructuration de son processus achat commande publique, la SCP adopte les principes des normes d'achat responsable et la norme européenne « Intégrité et responsabilité des achats publics ».

L'objectif de la SCP est de développer une collaboration créatrice de valeurs partagées avec ses fournisseurs, en construisant, dans un cadre de confiance réciproque, une relation durable et équilibrée.

La SCP s'assure du respect et du suivi de ses obligations en matière de **délais de paiement**.

Les acheteurs détectent et préviennent des situations de **dépendance économique** de fournisseurs ou prestataires.

La politique d'Achats Responsables vise aussi à intégrer, dans les différentes étapes du processus de contractualisation, les aspects de **développement durable**. Les achats doivent participer à la sobriété énergétique et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Tous les leviers disponibles seront ainsi actionnés.

La SCP affirme son ambition de développer une sous-traitance socialement responsable. Elle favorise le recours aux structures du secteur de **l'insertion par l'activité économique** qui ont pour mission d'aider l'insertion des jeunes et des personnes en situation d'exclusion professionnelle ou de handicap.

### B. Actions 2024

- La professionnalisation du processus de planification annuelle des achats avec identification des potentiels d'achats responsables de chaque projet.
- La réflexion sur l'insertion d'heures de travail réservées aux publics en difficulté d'accès à l'emploi est devenue la règle dans tous les marchés de travaux.
- Poursuite de la démarche de sobriété dans les achats avec pour objectif de réduire les dépenses non essentielles qui impacteraient l'environnement (chasse au gaspillage).
- Amplification du processus de retrofit (conversion) des prises d'irrigation avec plusieurs dizaines de tonnes de déchets et de Co<sub>2</sub> économisés.

### C. Indicateurs 2022-2024

Une analyse des comptes fournisseurs a permis d'établir, pour l'année 2024, la décomposition des achats tels qu'ils figurent dans le tableau suivant.

#### Total des achats facturés au 31 décembre 2022 à 2024

Catégories d'achats en Millions d'euros à la SCP	2022	2023	2024
Achats de fournitures et services	14,21	18,44	11,5
Achats de travaux (investissements, rénovation)	42,72	55,34	47,7
<b>Total achats en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>56,93</b>	<b>73,78</b>	<b>59,2</b>
<b>Total des achats annuels HT</b>	<b>89,13</b>	<b>117,73</b>	<b>104,08</b>

**Commentaires** : les impôts et les taxes sont exclus du calcul de l'indicateur.

Le total des achats annuels en région PACA est calculé en ne considérant que les fournisseurs directs de 1er rang sans tenir compte des fournisseurs de 2nd rang dont le siège social est localisé en région PACA.

En 2024, cette analyse des comptes fournisseurs permet de mettre en évidence que 57 % des achats (biens, services, travaux) sont effectués avec des fournisseurs, implantés dans la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette valeur élevée est en légère baisse par rapport à 2023. Ces chiffres confirment l'implication de la SCP dans le développement des activités territoriales et, par un effet multiplicateur, les impacts sur l'économie locale.

Il est également intéressant de relever que la SCP a recruté pour l'ensemble de ses activités, 50 personnes en CDI, créant ainsi, comme chaque année, de l'emploi territorial direct.

### 3.3 PRISE EN COMPTE DES BESOINS, ATTENTES ET DIALOGUES AVEC LES PARTIES PRENANTES

Les parties prenantes de la SCP regroupent l'ensemble des acteurs qui ont un intérêt dans ses propres activités et peuvent :

- Participer à sa vie économique (actionnaires, clients, fournisseurs, institutionnels, salariés...),
- Influencer son comportement en interne et en externe (syndicats, CSE, associations, médias...),
- Être concernées, directement ou indirectement, par ses activités (clients, collectivités locales, État, bailleurs de fonds internationaux...).



### 3.3.1. LES CLIENTS

#### A. Politique

Du fait de la multiplicité des activités, les clients relèvent de typologies très variées : collectivités territoriales, particuliers, agriculteurs, industriels, PME-TPE, administrations étrangères... Une même ambition anime la politique clientèle conduite par la Société pour l'ensemble de ses métiers, avec une très forte culture de l'écoute client.

La satisfaction et la performance de notre relation client sont les deux enjeux majeurs qui guident la politique « client » conduite par la Société.

C'est dans cet esprit que la Société poursuit donc son dispositif d'écoute client afin de recueillir les retours de sa clientèle dont les besoins et attentes évoluent sans cesse (rapidité de la prise en charge, digitalisation, etc...).

Pour y répondre, l'offre de service et l'accompagnement évoluent donc en permanence. La notion de performance guide également cette politique. C'est pourquoi, la Société s'intéresse à l'ensemble des processus, lesquels sont repensés régulièrement afin de mettre en évidence et remédier aux « irritants » et s'assurer ainsi d'une amélioration continue de la qualité de ses services.

C'est ainsi que le projet d'entreprise porte très naturellement, dans ses axes stratégiques, la satisfaction client avec pour objectif, d'assurer une relation client multicanale tout en maintenant une grande proximité avec la clientèle.

#### B. Actions 2024

La dynamique de l'année 2024 a concerné en priorité des notions de sécurisation de nos différentes tarifications et conditions générales. La SCP s'inscrit toujours dans la même perspective de modernisation de sa relation client.

De plus, l'année a été marquée par la réflexion de l'organisation entre la dimension technique et la dimension relation clients.

Nous pouvons ainsi retenir les grandes actions suivantes :

- La refonte de la tarification commerciale des raccordements dans un objectif de favoriser et dynamiser les petits débits à travers une tarification avantageuse.
- La sécurisation dans nos relations avec les clients lors de la phase de travaux des raccordements via la création de Conditions Générales de Travaux.
- La continuité du projet de déploiement d'un outil de CRM (Customer Relationship Management) interservices pour améliorer la traçabilité et le partage de nos informations propres à la clientèle et la gestion commerciale pour l'ensemble des activités de la société.

- Le déploiement de campagnes de mise à jour des justificatifs clients pour bénéficier du tarif agricole à travers la réception d'attestations MSA ou de dérogations des chambres d'agriculture.
- La mutualisation de la relation clients à travers différentes activités : un poste de chargé de relation clients commun à plusieurs services a été mise en place pour s'assurer d'une homogénéité dans les discours et outils utilisés.
- La poursuite de la digitalisation à travers plusieurs actions dont le déploiement de la e-facture, de compteurs connectés, et nouveaux outils sur l'espace clients.

Deux indicateurs permettent de suivre la relation client, via l'activité du Centre Service Clients, dans le cadre du Système de Management de la Production Responsable : le taux de réclamations écrites et téléphoniques et l'indicateur de satisfaction globale du service de l'eau.

### C. Indicateurs 2022-2024

Indicateurs	2022	2023	2024	Objectif 2027	Commentaires
Nombre de réclamations totales / nombre de clients en ‰	1.39 ‰ 67 / 48 157 * 1 000	<b>1.19 ‰</b> 58 / 48 638 * 1 000	<b>0,75 ‰</b> 37 / 49 097 * 1 000	< 2 ‰	La diminution des mécontentements reçus continue année après année. Bien que le lien entre relation client et technique explique toujours cette amélioration continue, nous notons également que les clients ne vont pas au bout de la démarche de mécontentement. Ainsi, le traitement amont est certainement plus performant, ce qui limite le nombre de demandes écrites par le client.
Satisfaction globale du service de l'eau	7,9/10	7,7/10	8,1 /10	<b>7,5/10</b>	En 2024, la 7ème vague du baromètre des clients ruraux a obtenu d'excellents résultats. Ces derniers soutiennent ainsi le score moyen global. On note une certaine stabilité pour les autres enquêtes. Avec un total de 1 907 répondants pour cette année, on note une augmentation de 43% par rapport à l'année précédente.

### 3.3.2 LA QUALITE DE L'EAU

#### A. Politique

**L'enjeu sur la « qualité de l'eau » fait partie intégrante des aspects sociétaux dans la mesure où il participe des composantes majeures de la « satisfaction client ».**

Depuis la ressource en eau brute (Cf. le paragraphe sur « la préservation et gestion durable de la ressource en eau »), la surveillance de la qualité de l'eau est présente aux différentes étapes du processus. Du transport de l'eau, à sa production, puis à sa distribution, des contrôles sanitaires constants et réguliers sont mis en œuvre et suivis grâce au laboratoire d'analyse des eaux de la SCP.

Trois composantes stratégiques et un partenariat privilégié initié en 2008, avec le Parc Naturel Régional du Verdon (PNRV), contribuent à assurer la qualité d'eau :

- un premier axe règlementaire qui concerne les périmètres de protection et la qualité de l'eau brute,
- un second qui porte sur la démarche de renforcement de la sûreté des ouvrages,
- un troisième qui relève des mesures de surveillance de la qualité de l'eau brute, traitée,
- un partenariat privilégié sur la ressource Verdon avec le PNRV.

#### 1. Les périmètres de protection

Les périmètres de protection permettent de garantir une qualité d'eau brute et d'éviter ainsi les risques de pollution dus à d'éventuelles activités. La SCP bénéficie d'une déclaration d'utilité publique instaurant des périmètres de protection sur les ouvrages du canal de Provence dans les Bouches-du-Rhône. Cette démarche est en cours de finalisation dans le Var.

#### 2. La démarche de renforcement de la sûreté des ouvrages

Face à de nouvelles menaces telles que les actes de malveillance et le terrorisme, la Société continue de renforcer la protection des ouvrages existants. Par ailleurs, la SCP déploie des procédures organisationnelles de sûreté permettant d'agir en toute sécurité pour le personnel en lien avec les services de secours et d'ordre de la sécurité publique.

Depuis 2016, la SCP s'est ainsi engagée à renforcer la sûreté de ses ouvrages et à prévenir les risques sanitaires intégrant le risque de malveillance et non plus seulement le risque technologique.

#### 3. Les mesures de surveillance de la qualité de l'eau

La surveillance de la qualité des eaux doit permettre :

- la garantie de la qualité des eaux brutes prélevées, distribuées et stockées vis-à-vis des usages prévus,
- le respect des limites et des références de qualité prévues par le Code de la Santé Publique pour les eaux destinées à la consommation humaine,
- le respect des exigences contractuelles pour les eaux traitées à usage industriel,

- l'établissement d'une base de données sur l'évolution de la qualité des eaux de nos diverses ressources.

Cette surveillance s'effectue grâce au :

- suivi en continu des capteurs de qualité d'eau,
- à la mise en œuvre du programme d'autosurveillance mis en place par la SCP mis à jour annuellement,
- au contrôle réglementaire organisé par les autorités sanitaires (ARS).

#### **4. Un partenariat privilégié avec le Parc Naturel Régional du Verdon**

La convention de solidarité aval-amont 2021-2026 conclue entre le Parc Naturel Régional du Verdon (PNRV) et la Société du Canal de Provence a réaffirmé une volonté de partenariat qui existe depuis 2008 et dont les élus du bassin du Verdon ont souhaité, dans le cadre du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), la poursuite et le développement. En 2023, les deux partenaires ont signé un avenant par lequel ils élargissent le champ de la convention historiquement centrée sur la préservation de la qualité des eaux du Verdon.

Désormais, la contribution de la SCP aux actions et investissements permettant l'amélioration de la qualité de l'eau du Verdon et de ses affluents, s'ouvre à des actions permettant de sécuriser l'accès à l'eau, d'acquérir des connaissances sur les eaux souterraines et superficielles et d'accompagner les adaptations aux changements climatiques des infrastructures et des activités de loisirs et touristiques autour des retenues du Verdon.

Cette contribution apporte un soutien aux communes souhaitant mettre en place des infrastructures efficaces, et permettra de préserver la qualité de l'eau du bassin versant du Verdon ou d'intervenir de manière plus pertinente grâce à une meilleure connaissance des milieux. Elle permet également d'aider à la réalisation de projets de diverses natures visant à maintenir et améliorer la qualité, et à réaliser des économies d'eau.

Les moyens apportés par la SCP sont à la fois financiers (enveloppe mobilisable de 350 000€ / an) et humains via 30 jours d'expertise annuels mis à disposition des communes et du PNRV lui-même.

## B. Actions 2024

### 1. Actions sur les périmètres de protection

La mise en œuvre des périmètres de protection sur les ressources et les ouvrages hydrauliques concerne le canal de Provence (Bouches-du-Rhône et Var), la retenue de Trapan (Var) et les puits de l'Arc (Bouches-du-Rhône).

- Le canal de Provence

La SCP bénéficie d'une déclaration d'utilité publique instaurant des périmètres de protection sur les ouvrages du canal de Provence et d'une autorisation d'utiliser l'eau pour la consommation humaine dans les Bouches-du-Rhône par l'arrêté préfectoral du 5 décembre 2023.

Un projet d'arrêté préfectoral similaire validé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la SCP est en attente de signature à la préfecture du Var depuis le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CoDERST) du 1er septembre 2024. Des documents à joindre en annexe au futur arrêté préfectoral ont été transmis à la préfecture en fin d'année pour signature début 2025.

- La retenue de Trapan à Bormes les mimosas

L'hydrogéologue agréé désigné par l'ARS (Agence Régionale de Santé) DD83 a rendu son avis le 21 décembre 2023 dans lequel il définit le tracé de Périmètre de Protection Immédiate (PPI) autour de la retenue et les Périmètres de Protection Rapprochée (PPR) correspondant au bassin versant. Il n'y a pas eu d'évolution en 2024 en raison d'une convention à établir avec une fédération de pêche à laquelle la SCP souhaite laisser l'accès à la retenue.

- Les puits de l'Arc

La SCP est toujours dans l'attente de l'avis de l'hydrogéologue agréé qui a réalisé sa mission au cours de l'année 2023.

### 2. Actions en lien avec la démarche de renforcement de la sûreté des ouvrages

Les travaux suivants ont été réalisés :

- installation de 132 caméras pour mieux protéger les ouvrages sensibles,
- le programme de renforcement des clôtures et portails a été achevé sur l'ensemble des usines de traitement d'eau et se poursuit sur les ouvrages soumis aux périmètres de protection,
- des projets particuliers de sécurisation ont été engagés sur certains grands ouvrages dont il n'est pas souhaité de donner plus d'information.

### 3. Actions en lien avec les mesures de surveillance de la qualité de l'eau

Depuis 2022, la SCP a fait appel à une entreprise spécialisée dans l'analyse de données satellitaires pour le suivi de la qualité de l'eau de certaines de ses réserves. Cette solution

innovante permet à la SCP de renforcer le suivi de certains paramètres de qualité de l'eau et de programmer des alertes en cas de dépassement de valeurs seuils

La SCP s'est engagée depuis 2020 dans une démarche de Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) sur l'usine de traitement d'Hugueneuve à Ollioules et, depuis 2021, sur les stations de potabilisation de Saint-Maximin et Pourcieux. Il s'agit d'une approche globale de maîtrise des risques visant à garantir la sécurité sanitaire des eaux distribuées. Les plans d'actions issus des deux premières phases ont été validés en 2023, en présence de l'Agence Régionale de Santé et font l'objet d'un suivi depuis. En 2024, la SCP a démarré la réalisation d'un PGSSE (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux) pour les stations de potabilisation du plateau de Valensole.

Deux campagnes spécifiques de recherche des PFAS (substances per-et polyfluoroalkylées) ont été réalisées en 2024, au niveau des différentes ressources de la SCP. Les résultats ont montré la conformité aux exigences réglementaires.

#### **4. Actions en lien avec un partenariat privilégié avec le Parc Naturel Régional du Verdon**

La convention cadre de partenariat 2021-2026 entre le Parc Naturel Régional du Verdon et la Société du Canal de Provence se traduit par un programme opérationnel prévoyant que la SCP contribue aux actions et investissements permettant notamment l'amélioration de la qualité de l'eau.

En 2024, le total des aides mobilisé s'élève à 70k€ en faveur du financement des opérations suivantes : station d'épuration des eaux usées (STEP) du Ecohameau de Trigance, STEP de Rougon, STEP de Ginasservis, Schéma d'accueil des lacs du Verdon et prise en charge des bus pour les visites scolaires de sensibilisation à la gestion de l'eau au Tholonet.

Au-delà de cet apport financier, les compétences de la SCP ont été mises au service du territoire du Verdon pour différents projets. On citera pour exemple :

- La participation active au programme REGAIN permettant d'accompagner des pratiques agricoles en faveur de l'enrichissement des sols avec les agriculteurs du plateau de Valensole.
- 30 jours d'expertise au service des communes, notamment pour la mission de préfiguration de l'étude de la masse d'eau souterraine stratégique « Plateaux calcaires des Plans de Canjuers » ou encore pour proposer des actions à mettre en œuvre afin de commencer à suivre les flux de matières organiques sur le plateau de Valensole.
- Une collaboration étroite entre la SCP et le PNR Verdon sur d'autres dynamiques en cours dans le Verdon : la fête des 50 ans du lac de sainte Croix, la concertation sur la gestion de la ressource dans le bassin du Colostre, la participation au pilotage du schéma d'accueil des lacs du Verdon, la collaboration au projet de vidéos pédagogiques sur le fonctionnement des retenues du Verdon ...

### C. Indicateurs 2022-2024

Qualité d'eau brute toutes ressources confondues	2022	2023	2024	Objectif 2027	Commentaires
Taux de conformité des paramètres	99%	100%	100%	100 %	Les calculs sont basés sur les résultats de l'auto-surveillance et des contrôles sanitaires. Pour 2024 le calcul de l'indicateur est basé sur le nouvel arrêté du 30 décembre 2022. Le nombre de contrôles en 2024 s'élève à 233. Il n'y a pas eu de dépassements avérés, seulement quelques cas de présence mais qui ne déclassent pas l'eau.

\*Pour 2023, la classification des eaux brutes a été supprimée par l'arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R 1321-2, R 1321-3, R 1321-7 et R 1321-38 du code de la santé publique.  
De nouveaux paramètres sont sous surveillance et les limites ont été réévaluées pour certains paramètres.

Qualité d'eau traitée Toutes ressources confondues	2022	2023	2024	Objectif 2027	Commentaires
Taux de conformité des paramètres	100%	98,00%	95,00%	100%	La qualité des eaux traitées est évaluée par rapport aux taux de conformité des limites de qualité de l'arrêté du 30 décembre 2022. En 2024, il y a eu 418 contrôles sur l'eau traitée (contrôles sanitaires et autosurveillance SCP). 8 dépassements de la limite de qualité et 10 dépassements de la référence de qualité ont été signalés par ces contrôles. Ils sont, pour l'essentiel, liés à des dépassements bactériologiques et de la turbidité. Ces dépassements sont ponctuels et le retour à la normale est vite rétabli.

### **3.3.3 ENGAGEMENTS SOCIO-ECONOMIQUES, CULTURELS ET CITOYENS**

#### **A. Politique**

Convaincue de l'intérêt de progresser ensemble pour répondre au défi du changement climatique, la SCP a poursuivi une politique active de développement de synergies et d'échange avec l'ensemble des acteurs de son écosystème, basée sur l'écoute, l'engagement et l'intérêt général. En organisant ou participant à de nombreux événements et rencontres, la SCP continue de s'affirmer comme acteur reconnu de la transition écologique dans les domaines de l'eau et des énergies renouvelables. Elle partage son expérience et valorise son innovation et l'ensemble de ses expertises d'aménageur et opérateur hydraulique, comme de concepteur/développeur de solutions d'adaptation.

Cette politique s'accompagne d'un devoir de sensibilisation et d'information des publics (clients, grand public, jeunes générations...) sur les grands enjeux de la ressource pour développer la culture de la gestion économe de l'eau et éclairer les débats de société.

#### **B. Actions 2024**

##### **ACTIONS SOCIO-ECONOMIQUES**

###### **Rencontres avec les acteurs institutionnels et économiques régionaux**

Faits marquants : la SCP a accueilli la présentation du Plan Or Bleu 2024 de la Région Sud par Bénédicte Martin, vice-présidente et représentante du président de Région Renaud Muselier et présidente du Conseil d'administration de la SCP, aux côtés de partenaires et acteurs du territoire, pour démontrer l'engagement de la Région et de la SCP ainsi que les actions concrètes pour une gestion durable de l'eau dans un contexte de changement climatique. Par la suite, les présidents Renaud Muselier (Région Sud), Jean-Louis Masson (Département du Var) et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du Var ont été également accueillis à la SCP pour échanger sur le déploiement du Plan Or Bleu dans le Var et anticiper les besoins des territoires en tension identifiés dans le cadre du Plan Var Eau 2050.

En 2024, la SCP a resserré ses liens avec les acteurs des territoires pour échanger sur les projections de la gestion de l'eau et valoriser la concession régionale du canal de Provence et le modèle de gestion de l'eau provençal. On peut notamment citer le renforcement et le développement des liens avec :

- les représentants des services de l'Etat et des collectivités : participation au congrès régional des maires ainsi qu'aux salons des maires des départements, accueil de Mme Christine Niccoletti, vice-présidente du Conseil Départemental du Var en charge du plan « Var Eau 2050 » et du séminaire du Conseil Scientifique de la Région Sud, des députés des Bouches-du-Rhône Mme Anne-Laurence Petel et M. Jean-Marc Zulesi, également président de la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale, rencontres avec les Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM) des Bouches-du-Rhône et du

Vaucluse, les Agences Régionales de la Santé des Bouches-du-Rhône et du Var, La direction « Forêt et espaces naturels » du département des Bouches-du-Rhône, le personnel encadrant de la Région Sud et avec M. le préfet de Vaucluse,

- la profession agricole au travers de nombreuses initiatives : organisation d'atelier et de rencontres terrain autour de l'irrigation raisonnée avec les agriculteurs des territoires de Bandol, de la Sainte-Victoire et de Mirabeau, ainsi que la participation à de nombreux évènements tels que la 1ère édition des Rencontres Agricoles à Berre l'Étang, la foire de Brignoles, 7<sup>ème</sup> édition du salon des Agricultures de Provence à Salon-de-Provence, festival Vins & Passions en Luberon, salon Med'Agri en Avignon (84),
- les réseaux d'acteurs économiques avec l'accueil des entreprises du réseau Top 20 et de l'UPE 13, la rencontre du Comité de développement de la Métropole Aix-Marseille Provence, Fondation de l'eau de Groupama Méditerranée et le fonds de dotation Clapoty,
- les acteurs de l'enseignement et de la formation comme le service Education de la Région Sud, l'École Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers (ENSOSP) aux Milles, la Faculté de Droit et de Science Politique d'Aix-Marseille-Université,

### **Valorisation des expertises et échanges avec les communautés d'experts**

La SCP s'est impliquée au sein d'un écosystème technique, scientifique et professionnel riche, comme en témoigne en 2024 :

- présence et participation à des salons professionnels comme le Forum Méditerranéen de l'Eau à Tunis, la 60ème édition du Salon International de l'Agriculture à Paris, le 10ème Forum Mondial de l'Eau à Bali aux côtés de ses partenaires Aqua Valley et l'Institut Méditerranéen de l'Eau, le Forum des Projets Urbains de la Méditerranée organisé par la Métropole Nice Côte d'Azur,
- la participation à différents congrès et colloques sur des thématiques variées telles les économies d'eau, l'Intelligence artificielle au service de la gestion de l'eau, les énergies renouvelables... organisés par l'IDRRIM (Institut des Routes, des Rues, et des Infrastructures pour la Mobilité), l'Alliance H@rvest (chaire d'entreprise de la Fondation AgroParisTech), le Comité Français des Barrages et Réservoirs (CFBR), l'entente Valabre (13), et Ea éco-entreprises,
- la contribution à des évènements organisés par « Eau, Agriculture et Territoires » (REUSE Euromed 2024, vision de l'eau irriguée), le pôle de compétitivité Aqua Valley (Aqua Business Days), le CFBR (Assemblée Générale), France Dignes, le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (plan d'adaptation au changement climatique « La France s'adapte »), le Ministère de l'Agriculture de la pêche et de l'alimentation d'Espagne sur la gouvernance de l'eau d'irrigation en région méditerranéenne à Saragosse, l'accueil du rendez-vous annuel des experts du sol et partenaires régionaux du programme Réseau de Mesures de la Qualité des Sols 2 (RMQS 2\*), du Conseil d'Administration et Assemblée Générale de l'Institut Méditerranéen de l'Eau (IME).

### **Accueil de délégations**

Dans le cadre de ses activités d'ingénierie qui se réalisent en région, sur le territoire national et à l'international, la SCP valorise le modèle provençal de gestion de l'eau et partage son expertise avec des délégations.

En 2024, la SCP a accueilli sur son site au Tholonet des délégations d'Arménie, du Maroc, de Tunisie, du Kosovo, de Corée du Sud, d'Arabie Saoudite, d'Ouzbékistan ainsi qu'une délégation du Canal de Panama et celle de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie (OMVG).

### **Partenariats et coopérations**

En 2024, la Société a signé ou renouvelé des partenariats forts avec :

- la société Iber Lepenc (Kosovo) dans une volonté commune de maîtriser les usages de l'eau et de préserver la ressource,
- Aix-Marseille-Université, via une nouvelle convention-cadre dédiée à la recherche et l'innovation sur les thématiques « Eau, environnement, énergie et territoires »,
- la Métropole Toulon Provence Méditerranée (MTPM) et VEOLIA pour un protocole d'accord pour une gestion coordonnée des ressources,
- la Chambre d'agriculture des Alpes de Haute-Provence afin de promouvoir la concertation sur les projets hydrauliques, préserver les ressources locales, maintenir la production agricole et soutenir une agriculture résiliente et économe en eau,
- l'ASA (Association Syndicale Autorisée) et la commune de Châteauroux-les-Alpes, pour convertir les anciens canaux d'irrigation gravitaires à un réseau d'irrigation par aspersion et de construire une minicentrale hydroélectrique,
- l'Office d'Équipement Hydraulique de Corse (OEHC) en vue d'élaborer une convention de partenariat sur de la coopération d'ingénierie.
- la Fédération de Pêche des Bouches-du-Rhône, pour autoriser et encadrer la pratique de la pêche sur les retenues des barrages de Bimont et de Zola (13).
- la Communauté de Communes du Pays de Fayence, pour le développement durable du territoire.

### **ACTIONS CITOYENNES ET CULTURELLES**

#### **Sensibilisation des publics à la culture et la gestion économe de l'eau**

Depuis son inauguration en 2023, la visite de l'espace d'exposition de « La Serre » sur les enjeux de la gestion de l'eau constitue une étape incontournable pour la compréhension des enjeux sur la gestion de l'eau en Provence. En 2024, plus de 3 000 visiteurs ont été accueillis dans cet espace, soit plus de 5 000 depuis l'ouverture.

Dans cette dynamique et fortes de cette première expérience, la SCP et ses partenaires scientifiques et techniques travaillent déjà sur une nouvelle version de l'espace d'exposition de La Serre pour répondre au plus juste aux questionnements des visiteurs avec des données actualisées.

D'autres espaces de visites complémentaires sont aussi en cours de finalisation, le Centre de l'Eau et des Energies renouvelables à Rians et la station de clarification de Saint Chamas.

- Les scolaires

La sensibilisation des jeunes générations est en enjeu primordial. En 2024, la SCP a sensibilisé 1 808 élèves (78 classes) du primaire au post-bac.

Ces actions de sensibilisation sont réalisées en établissements scolaires, à La Serre ou dans l'un de nos centres d'exploitation de la concession régionale :

- 50 classes pour les Bouches-du-Rhône
- 13 classes pour les Alpes de Haute-Provence
- 10 classes pour le Var
- 5 classes pour le Vaucluse

La SCP a également réalisé des médiations scolaires dans le cadre de ses engagements avec les territoires, 9 classes ont été accueillies à La Serre dans le cadre de la convention de partenariat avec le Parc Naturel Régional du Verdon. La SCP était également présente sur diverses manifestations telles qu'à l'occasion de la Fête de la science à Vitrolles et à Cuers, la manifestation « Les 3 jours pour l'eau » à la Tour d'Aigues ou le salon des Agricultures de Provence.

- Les clients et le grand public

La SCP propose des produits et services à ses clients, particuliers comme professionnels, leur permettant de pratiquer une meilleure gestion de l'eau, plus sobre et durable.

Une démarche qui se traduit en magasin par l'apposition d'un symbole « préserver, économiser » afin d'identifier les produits conçus pour économiser l'eau, l'organisation d'événements autour de ces thématiques.

Elle accompagne également ses communications commerciales de conseils et de bonnes pratiques pour préserver la ressource.

Pour répondre à l'intérêt croissant des publics sur les sujets liés à l'eau dans le contexte de changement climatique, la SCP a accueilli près de 37 groupes en 2024, soit 1 178 visiteurs grand public. La SCP a également mis en place un indicateur de suivi de la satisfaction qui indique un taux de satisfaction très élevé de 9,9 sur 10 sur les 22 questionnaires réceptionnés.

Le grand public a été accueilli lors de manifestations et conférences. En mars, la SCP a renouvelé dans le cadre de la Journée Mondiale de l'Eau, une journée « portes ouvertes » en collaboration avec l'INRAE qui avait ouvert ses laboratoires, plus de 80 inscrits ont bénéficié de ces visites.

### **Mise en valeur du patrimoine culturel historique**

Consciente de l'importance de valoriser le patrimoine culturel et hydraulique de la Provence, des actions de médiation sont organisées tout au long de l'année avec les partenaires.

Ainsi, une exposition de deux mois sur les ouvrages hydrauliques du massif de la Sainte Victoire a été organisée avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône à la Maison Sainte Victoire à Puyloubier.

La SCP est intervenue à deux reprises en mai, à la demande de l'office de tourisme de Durance-Luberon-Verdon Agglomération (DLVA), pour organiser deux conférences pour évoquer l'histoire du canal du Verdon et du canal de Provence dans le cadre de la Fête du lac.

Comme chaque année, en septembre, la SCP s'est associée à la Mairie du Tholonet et l'association de la Route Cézanne pour proposer des visites lors des journées européennes du patrimoine sur la gestion du parc arboré du domaine du Tholonet.

En novembre, une conférence sur l'histoire du barrage Zola a réuni plus de 70 personnes.

Enfin, la SCP a lancé en 2024 une étude d'avant-projet en vue de la cristallisation de la pile ouest de l'aqueduc romain de Saint-Antonin-sur-Bayon et des rocailles situées derrière le château du Tholonet.

### **Mécénat et actions de solidarité**

-Dans le cadre d'une initiative interne « Collaborateurs engagés », la SCP a soutenu deux associations dans lesquelles des collaborateurs sont impliqués : « Horizons » pour améliorer la qualité de l'eau dans une école à Madagascar et « Le centre ressource » qui accompagne des personnes atteintes du cancer ainsi que leur entourage.

-Parce que la sensibilisation des publics à la gestion économe de l'eau est au cœur de ses activités, la SCP s'est inscrite comme partenaire de l'initiative de France Nature Environnement PACA pour la réalisation d'une websérie (8 épisodes de 5 à 8 mn) sur les économies d'eau en Provence. Quatre épisodes ont été produits en 2024, les suivants seront produits sur 2025.

- Dans le cadre de sa volonté d'ouverture aux acteurs innovants et de son engagement en faveur de l'intérêt général, la SCP soutient financièrement des chaires d'entreprises. Ces initiatives favorisent la collaboration entre chercheurs et acteurs économiques sur des enjeux stratégiques partagés. Un exemple concret est l'Alliance Harvest, qui explore le potentiel du numérique pour renforcer la filière agricole (cf paragraphe 3.4. Innovation – Actions 2024).

- En 2024, la SCP a engagé ses équipes pour élaborer une feuille de route dédiée au mécénat et de sponsoring. Acteur responsable et engagé, la SCP reconnaît l'importance de contribuer à l'accroissement de ce type d'initiatives et de soutenir des projets correspondant à ses valeurs. Ce document établit les grands principes et procédures encadrant ces actions, en s'inscrivant dans le respect des dispositions légales en vigueur. La feuille de route sera finalisée en 2025.

-A l'occasion de la semaine européenne du développement durable, du 18 septembre au 8 octobre 2024, la SCP a organisé plusieurs événements sur les thèmes de l'économie circulaire, des impacts de l'alimentation, du gaspillage alimentaire, du tri des déchets, de la rénovation énergétique des logements, de la mobilité douce. En clôture, en présence du cofondateur du Projet Celsius, Clément Reynaud, expert climat et inventeur du jeu Carboniq, les collaborateurs ont pu assister à une conférence d'une heure, expérience unique à visée climatique.

-Organisés tout au long de l'année, des ateliers « Inventons nos vies bas carbone » ont également permis de sensibiliser près de 200 collaborateurs aux défis du changement climatique.

-Le sapin solidaire : la collecte habituelle de jouets organisée au profit des Restaurants du Cœur a été complétée par une action en faveur des personnes défavorisées. De nombreux vêtements chauds, couvertures ont été collectés en faveur du Gang des Chariottes qui organise des maraudes sur la région aixoise.

### C. Indicateurs 2022-2024

Indicateurs	2022	2023	2024	Objectif 2027	Commentaires
Nombre d'élèves sensibilisés à la gestion économe de l'eau	1 547	1 858	1 808	1 000	70 classes (nb élèves : 25 maternelles, 4733 primaires, 1085 collégiens, 142 lycéens et 83 post-bac).
Nombre de visiteurs « tous publics confondus » accueillis*	3 192	3 308	3 344	3 000	Le succès de ces visites ne cesse de croître avec un taux de satisfaction de 9,9/10 (indicateur satisfaction grand public)

\*L'indicateur de suivi a été modifié. Les précédentes années n'étaient pris en compte que les visiteurs reçus au Tholonet.

## 3.4 INNOVATION

### A. Politique

Le projet d'entreprise vise à ce que la SCP soit reconnue en 2027 comme une entreprise innovante et performante au service des territoires, pour répondre aux défis du changement climatique, dans les domaines de l'eau et des énergies renouvelables.

L'innovation déployée dans l'entreprise vise à adresser les enjeux rencontrés par nos clients et leurs territoires et proposer une offre différenciée et pertinente de nature à garantir à l'entreprise de nouveaux relais de croissance.

Les axes stratégiques sur lesquels la SCP va innover sur les 5 ans à venir ont été définis :

- adapter l'agriculture au changement climatique et permettre un meilleur usage de l'eau par le pilotage intelligent de l'irrigation, dans la ligne du plan gouvernemental sur l'eau, et du programme « Or Bleu » de la Région sud,
- atténuer les impacts du changement climatique sur les territoires. La SCP travaille sur des modèles prédictifs et de projection de l'évolution du climat pour mieux piloter la gestion de la ressource en eau et soutenir l'économie circulaire avec par exemple la réutilisation des eaux usées traitées,
- préserver la qualité de l'eau distribuée avec par exemple la modélisation du déplacement des matières en suspension le long des réseaux, poursuivre son engagement dans le nexus eau-énergie en déployant des panneaux photovoltaïques flottants adaptés aux contraintes de marnage des réserves ou en installant des ombrières intelligentes sur les cultures (agrivoltaïsme),
- gérer les macro-risques liés à la distribution de l'eau. La SCP souhaite garantir un accès continu à l'eau en cas d'avarie sur ces réseaux par de nouveaux moyens innovants,
- conforter l'approche RSE de la SCP.

## B. Actions 2024

En 2024, l'équipe innovation a déployé la méthode d'accompagnement des projets innovants qui se décline en plusieurs étapes : adéquation avec le projet d'entreprise, définition du besoin clients et du marché, émergence de projets innovants, recherche de partenaires, recherche de financements externes, protection de la propriété intellectuelle, conformité à la commande publique...Voici les avancées réalisées en 2024 :

- **Avancement des projets innovants : focus définition du besoin clients**

Des études de marché ont été réalisées sur plusieurs sujets innovants de la société. Le but est d'éclairer la décision d'investir ou non sur un projet innovant. L'équipe innovation a travaillé parmi d'autres thématiques sur l'analyse de cycle de vie pour les infrastructures hydrauliques, sur l'agriculture de conservation des sols, sur le marché des outils d'aide à la décision pour le pilotage intelligent de l'irrigation...Également, une veille innovation est mise en place en se basant sur des revues scientifiques et techniques afin de tenir au courant les équipes opérationnelles sur les dernières avancées technologiques / l'état de l'art d'un domaine d'activité.

- **Avancement projets innovants – focus émergence projets innovants**

Une mission importante de l'équipe innovation consiste à encourager l'émergence de nouvelles idées / nouveaux projets innovants. Deux ateliers ont été réalisés en février 2024, un portant sur le pilotage de l'irrigation et l'autre sur le lien climat / qualité d'eau. En novembre 2024, l'équipe innovation s'est formée sur la méthode Lego Serious Play afin d'être mieux armée pour animer des ateliers d'idéation / de créativité. Enfin, des fiches émergence projets innovation sont désormais à disposition des équipes. Elles permettent à tout porteur potentiel de projets de déposer une idée / un projet auprès de l'équipe innovation.

- **Avancement des projets innovants : focus partenaires**

Les pôles de compétitivité : focus pôle Aqua Valley

La participation de la SCP aux comités de labellisation du pôle Aqua Valley a permis de détecter des enjeux d'innovation sur plusieurs secteurs liés à l'eau. La SCP joue un rôle dans l'évaluation des projets présentés en conseillant les porteurs de projets sur le caractère innovant ou non du projet et sur les marchés visés possibles. Par ailleurs, la SCP s'est investie dans la préparation et le déroulé des Aqua Business Days en décembre 2024. Cet évènement réunit l'écosystème régional sur l'eau, la SCP a présenté un projet phare sur la REUT en Région SUD.

Les clusters d'entreprises : focus EA Eco-Entreprises

La SCP a accueilli mi-octobre 2024 le colloque organisé par Ea EcoEntreprises et portant sur l'intelligence artificielle et les données multicapteurs. La SCP a modéré une table

ronde portant sur les « Données issues des capteurs appliquées au cycle de l'eau - Plongez dans l'univers des capteurs et des données en temps réel pour une gestion proactive et réactive des ressources en eau ». Plusieurs cas d'usage combinant data et intelligence artificielle ont été présentés. L'IA ouvre de nouvelles perspectives pour la gestion de l'eau mais demande à ce que les données d'entrées soient fiables.

#### Les chaires d'entreprises : focus Alliance H@rvest

La SCP est partenaire et mécène de l'Alliance Harvest, chaire d'entreprise sur le lien entre agriculture et numérique. Elle participe activement à deux groupes de travail de l'Alliance, un portant sur l'irrigation et l'autre sur les sols. Le groupe de travail sur l'irrigation a permis d'apporter de nouvelles connaissances sur l'estimation de l'évapotranspiration des plantes par télédétection. Demain, à l'échelle du territoire et de la parcelle, les décideurs publics et les agriculteurs pourront mieux appréhender la consommation en eau des cultures et adapter les pratiques agricoles en conséquence.

- **Avancement projets innovants – focus commande publique**

En 2024, une consultation juridique auprès d'un avocat a permis de trouver des aménagements pour concilier commande publique et innovation. Des véhicules ont été identifiés pour développer des projets innovants avec des partenaires tout en restant en conformité avec la commande publique. On peut citer entre autres : le marché de R&D, le marché d'expérimentation, l'appel à projets, le partenariat d'innovation...

- **Avancement projets innovants – focus propriété intellectuelle**

Tous les projets innovants 2024 développés avec des partenaires ont fait l'objet d'une protection de la propriété intellectuelle. En amont du lancement des projets, une vérification avec le service juridique est effectuée pour savoir quelles sont les données qui seront partagées et comment celles-ci seront valorisées. Dès lors qu'un échange de données est envisagé, il est soumis à une signature préalable d'un accord de confidentialité protégeant les données partagées.

- **Avancement projets innovants – focus sur les financements**

La SCP s'inscrit dans des appels à projets nationaux, régionaux ou européens pour accélérer et soutenir le déploiement des projets innovants de la société. Cette année, un projet phare a été déposé auprès du FEADER PEI sur le pilotage de l'irrigation de la vigne pour la filière du rosé de Provence.

• **Les projets innovants**

Pour l'année 2024, la SCP a compté 18 projets innovants dans son portefeuille.

Focus sur deux projets innovants en cours qui s'inscrivent dans une stratégie globale sur la gestion de l'eau à usage agricole avec deux volets. L'un portant sur un outil développé pour renseigner un irrigant sur quand, où et combien irriguer à la parcelle, l'autre sur les pratiques d'irrigation des clients du service de l'eau pour comprendre où vont nos m3 et pour quels usages :

Projet	Ambition du projet	Actions 2024
<p><b>[Volet pilotage de l'irrigation à la parcelle]</b>  <b>Le Projet « Modèle Apprenant sur le stress hydrique des cultures méditerranéennes »</b></p>	<p>Contexte : la SCP a débuté des projets innovants sur l'optimisation des trajectoires hydriques à la parcelle pour les filières de la viticole et arboricole en Provence. Fort des données récoltées dans le cadre de ces projets, la SCP entend valoriser ces données vérités terrain par le projet « modèle apprenant ».</p> <p>Objectif du modèle apprenant : calibrer un modèle IA qui à terme pourra modéliser le stress hydrique des cultures sans vérités terrain grâce à l'imagerie satellitaire. L'outil permettra de faire des économies d'eau sur les cultures méditerranéennes grâce à des préconisations sur la gestion du stress hydrique à différentes échelles (territoire, parcelle, intra-parcellaire).</p>	<p>Premiers ateliers réalisés entre la SCP et son partenaire en intelligence artificielle avec les étapes suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. A partir des images satellites, sélection d'un indicateur de télédétection témoin du stress hydrique.</li> <li>2. De travailler sur ces indicateurs sur la base d'images satellites annotées permettant d'identifier par exemple le type d'occupation du sol, le caractère irrigué ou non de la parcelle...</li> <li>3. De classifier les données d'entrée du modèle</li> <li>4. De définir les données de sorties permettant de caractériser le stress hydrique des cultures en les classant par exemple de faible à modéré et de modéré à fort</li> </ol>
<p><b>[Volet mieux connaître les pratiques d'irrigation à l'échelle du bassin versant et de la parcelle]</b>  <b>Le projet « ASICS »</b></p>	<p>Contexte : le projet IAGO a permis de développer des outils prometteurs pour suivre de manière automatisée et continue l'évolution des surfaces irriguées à l'échelle de la concession. Les premiers résultats soulèvent toutefois quelques questions sur le lien entre les surfaces détectées comme irriguées et les consommations observées par le service exploitation.</p> <p>Objectif d'ASICS : lancer une étude statistique pour mieux évaluer les relations entre ces variables et de proposer éventuellement des pistes d'amélioration.</p>	<p>Développement d'une méthode permettant de comparer les résultats IAGO avec les consommations d'eau des irrigants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Identifier les variables pertinentes à mobiliser (surface, assolement, consommation d'eau, météo, type de sol...) et les agréger selon les échelles d'analyse pertinente (groupe de parcelles, antenne, réseau, centre d'exploitation...)</li> <li>-Construire une base de données permettant de croiser les résultats IAGO (surfaces irriguées) avec les variables d'intérêt et de tester les niveaux de corrélation avec les consommations d'eau (compteurs).</li> <li>-Une seconde approche valorisant les données REIMU a été envisagée. Elle a consisté à rattacher à chaque échelle géographique un profil moyen de consommation d'eau puis à analyser la corrélation avec les résultats IAGO.</li> </ul>

### C. Indicateurs 2022-2024

Indicateurs	2022	2023	2024	Objectif 2027	Commentaires
Nombre de projets innovants en cours	20	16	18	n/a	<p>En 2024, 7 projets ont été retirés de la liste des projets innovants. Ils étaient terminés ou n'avaient plus de dimension innovante.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Irricommand : ce projet concernait la création d'une vanne connectée. Il a été décidé de ne pas le poursuivre car d'autres offres sur le marché répondaient mieux aux besoins identifiés</li> <li>• Climat'eau : projet inno sur qualité d'eau et changement climatique. Enjeux toujours d'actualité mais qui seront adressés plus tard.</li> <li>• Flexipomp : projet sur la flexibilité énergétique des stations de pompage. Projet qui est maintenant en mode « industriel ».</li> <li>• Curasol : Projet sur le curage des réserves et canaux. En stand-by pour le moment.</li> <li>• Acwa Robotics : essais réalisés sur les infrastructures hydrauliques de la SCP pour mettre au point le robot. Pas de suites à donner.</li> <li>• Parcell'air : déterminer par images aériennes le parcellaire agricole. Méthode trop coûteuse et réorientation vers la valorisation des images satellites.</li> <li>• Render : réalité augmentée des sites industriels. Pas de besoins identifiés du côté SCP et fin du projet.</li> </ul> <p>9 projets ont été ajoutés à la liste des projets innovants en cours.</p>
Nombre de projets innovants proposé dans une offre de service <sup>1</sup>	-	10	9	n/a	<p>Sur les 18 projets innovants suivis en 2024, 9 projets ont fait l'objet d'une valorisation auprès des clients.</p>

**Indicateur<sup>1</sup>:** Cet indicateur n'est suivi que depuis 2023. Il correspond aux projets ayant permis de développer ou de conforter une offre de service mise sur le marché.

## 3.5 CONFORMITE ET ETHIQUE DES AFFAIRES

### A. Politique

Etant soumise aux prescriptions de la loi du 9 décembre 2016 dite « Sapin 2 », la Société du Canal de Provence s'est engagée au respect de la conformité et des principes éthiques dans le cadre de l'ensemble de ses activités, en France comme à l'International.

### B. Actions 2024

- La Société, confortée dans ses principes et ses dispositifs éthiques en 2024, a poursuivi l'amélioration continue de ses dispositifs relatifs à la Loi Sapin II. Plus particulièrement, les recommandations, quant à l'enrichissement et la formalisation de certaines procédures de contrôles comptables, ont été suivies d'actions d'amélioration. Ce sujet est examiné de manière régulière par la cellule Audit Interne et se poursuivra en 2025.
- L'efficacité des actions mises en œuvre en 2024 a été évaluée par la cellule Audit Interne. La cartographie des risques Sapin II a ainsi été mise à jour en 2024. Des audits axés sur des sujets dont la criticité a été évaluée comme forte ont débuté en 2024 et se poursuivront en 2025.
- Parallèlement, une nouvelle sensibilisation auprès du Comité de Direction a été mise en œuvre quant au sujet du contrôle d'intégrité des tiers. Une évolution du mode opératoire a éclairci certains aspects auprès des collaborateurs et a permis de fluidifier le processus relatif aux questionnaires d'intégrité.
- Des témoignages de bonnes pratiques ont été échangés auprès d'une société du même secteur relativement au processus d'intégrité des tiers. Ces échanges vertueux ont apporté une vision externe.
- La Société ainsi que son Conseil d'Administration restent eux aussi engagés dans une politique d'intégrité, d'éthique et de conformité.  
La Direction Générale ainsi que la Direction Juridique, Commande Publique et Achat dans son rôle de référente Ethique et Déontologie, sont particulièrement impliqués quant au respect de ces principes qu'ils rappellent de manière régulière aux collaborateurs et aux membres du Comité de Direction.  
Enfin, la cellule Audit Interne, directement rattachée à la Direction Générale, lui confère une indépendance au sein de la Société.  
Cette organisation témoigne d'une gouvernance adaptée en matière d'Ethique au sein de la Société.
- Comme chaque année, la Société a procédé ponctuellement à des communications internes dans le cadre de sa politique anti-corruption et au rappel de ses règles éthiques décrites dans son code de conduite auprès de ses collaborateurs.
- Une session de formation complémentaire aux risques de corruption a été organisée. Cette formation a regroupé 10 collaborateurs, sélectionnés selon leur exposition aux risques de corruption. Conformément aux recommandations de l'autorité de contrôle (Agence Française Anticorruption), cette formation a été interactive et pragmatique, avec des études de cas concrets adaptés à la cartographie des risques Sapin II de la SCP, en lien notamment avec les métiers ciblés. Depuis le démarrage de l'indicateur de suivi, 344 salariés ont été concernés.

- Le dispositif d'intégrité des tiers est mis en œuvre par la SCP. En premier lieu, les tiers sont filtrés selon une première évaluation de risque, établie sur des critères en cohérence avec la cartographie des risques Sapin II SCP. En second lieu, les tiers présentant un risque fort à majeur sont soumis à une Due Diligence par le biais d'une application, aboutissant à une nouvelle évaluation du risque d'intégrité. Selon le niveau de risque affiché, la contractualisation entre la SCP et le tiers est décidée à des niveaux hiérarchiques différents, un risque fort étant soumis à la validation du Directeur Général. La SCP a procédé ainsi à l'examen de 166 tiers sur l'exercice 2024. Sur ces 166 tiers, 158 ont donné lieu à établissement de due diligence dans l'outil de compliance. Depuis le démarrage de l'indicateur de suivi, 1 581 tiers ont été traités.
- Enfin, la Société n'a enregistré aucune alerte, au titre du dispositif d'alerte professionnelle, durant l'exercice.

### C. Indicateurs 2022-2024

Indicateurs	2022	2023	2024	Commentaires
Cumul de collaborateur (trice)s formé(e)s aux risques de corruption	314*	334*	344	En 2024, 10 collaborateurs exposés aux risques Sapin II ont été formés, y compris de nouveaux arrivants
Cumul de tiers analysés dans le cadre des contrôles d'intégrité	1 261	1 423	1 581	Il s'agit de tiers examinés depuis 2020.

\*une erreur de saisie annonçait 312 pour 2022 et 332 pour 2023 dans la DPEF 2023

## 4 - VOLET ENVIRONNEMENTAL

### 4.1 PREVENTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET POLLUTIONS

#### A. Politique

Grâce à son expertise environnementale, la SCP s'engage à identifier au plus tôt les aspects environnementaux et réglementaires inhérents à ses activités du service de l'eau, à ses prestations d'ingénierie et de service. Cette prévention est prise en compte très en amont dans la réalisation des prestations jusqu'à la réception des travaux. Les dossiers réglementaires sont ainsi produits et validés en s'assurant que les engagements sont respectés.

Afin de structurer sa démarche globale et de suivre au plus près les problématiques environnementales, la SCP est certifiée ISO 14001 depuis plus de 20 ans.

Depuis plus de vingt ans, pour améliorer ses performances environnementales, la SCP a décidé de réaliser une Analyse Environnementale Globale afin d'identifier les impacts significatifs de ses activités. Cette analyse est mise à jour en continu. Par ailleurs, une évaluation complète de nos performances environnementales est réalisée chaque année et synthétisée dans un plan de performance.

#### LES SEPT IMPACTS SIGNIFICATIFS ET LES MOYENS POUR Y REpondRE

Les multiples aspects de l'ensemble de nos activités ont des impacts sur notre environnement.

En mettant en place des plans d'action suivis, la SCP s'engage à réduire ses 7 impacts les plus significatifs.

- 1. Les émissions de gaz à effet de Serre.** La SCP a engagé une stratégie bas carbone afin de réduire ses impacts directs et indirects (Cf. 4.3 Réduction des émissions de gaz à effet de Serre, actions 2024).
- 2. L'épuisement des ressources fossiles.** Nos experts travaillent sur des process afin d'optimiser la consommation d'énergie nécessaire à nos activités. En complément, tous les quatre ans, un audit énergétique, mené par un prestataire extérieur, apporte un regard sur nos pratiques. (Cf. 4.3 Réduction des émissions de gaz à effet de Serre, actions 2024).
- 3. La destruction d'espèces potentiellement protégées, d'habitats ainsi que de la flore et la faune** est malheureusement un impact inévitable. Cependant tout est organisé afin d'en limiter son étendue et sa gravité. C'est ainsi que la SCP fait appel à des experts environnementalistes, dont des écologues indépendants, pour prendre en compte la biodiversité dès les études amont de conception des projets jusqu'à la remise en état après chantiers afin de limiter au maximum les impacts sur la biodiversité.
- 4. Les prélèvements d'eau la modification de l'écoulement et / ou du profil des cours d'eau** font partis des impacts significatifs en lien avec nos activités d'aménagement réalisés dans le cadre des centrales hydroélectriques. (Cf. 4.4

Production des Energies Renouvelables).

5. **Les conflits d'usage** sont étudiés de près et pourraient naître du partage de la ressource en eau en raison des impacts du changement climatique (Cf. 3.1 Implication dans le développement territorial – Politique).
6. **Changement de pratique du sol et des pratiques agricoles** sont les résultantes de l'apport d'eau sur des territoires non irrigués initialement. Cela implique un changement du sol, mais aussi de la biodiversité, de la faune et la flore. Tout comme pour le 3<sup>ème</sup> impact, la SCP fait appel à ses experts environnementalistes pour les analyser.
7. **Chute et noyade d'animaux.** Canaux, réserves, réservoirs, barrages etc, les ouvrages de la SCP présentent une multitude d'infrastructures à ciel ouvert. La SCP met en œuvre un ensemble de dispositifs visant à limiter ces impacts. On peut citer par exemple les caillebotis présents dans nos canaux pour mettre aux animaux de remonter.

L'ensemble de ces sept impacts environnementaux significatifs touchent les domaines du changement climatique, de l'usage de l'eau, de la biodiversité et de ses milieux ainsi que du domaine lié aux sols.

## B. Actions 2024

- **Poursuite de la mise en place des périmètres de protection de la ressource Verdon** (Cf. 3.3.2. Qualité de l'eau - Actions en 2024).
- **Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE)** et suivi qualité de l'eau par analyse satellitaire (Cf. 3.2.2. Qualité de l'eau - Actions en 2024).
- **Réalisation annuelle de grandes opérations de valorisation des sédiments de curage.**

Les sédiments de ces 3 ouvrages sont valorisés de la façon suivante :

-Les douves du château du Tholonet, siège de la société : Les sédiments proviennent des douves du château, par conséquent leur composition est différente de celle issus des curages. Ils sont apportés chez un maraicher local pour amendement.

-St Hippolyte : Les sédiments sont en attente de filières de revalorisation.

-Réserve de Bonnieux : valorisation des sédiments chez un agriculteur en tant qu'entretien de sols agricoles très caillouteux.

### C. Indicateurs 2022-2024

Indicateurs	2022	2023	2024	Objectif 2027	Commentaires
Taux de conformité sur la réglementation environnementale	98	98	98	100	Ce taux met en avant l'intérêt de la SCP au respect de la réglementation qui lui est applicable. Ces 3 130 exigences globales font l'objet d'une évaluation par des experts internes (ce chiffre était de 4 582 en 2022). Un gros travail a été initié en 2023 afin de rationaliser les exigences nous concernant. Ce travail a été finalisé en 2024.

## 4.2 PRESERVATION ET GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU

### A. Politique

La politique de préservation et de gestion durable de la ressource en eau s'est construite au fil du temps, par étapes successives, depuis la création de la Société. Pour appréhender l'évolution de cette politique essentielle, il convient d'aborder les sept fondamentaux qui y concourent efficacement.

#### 1. La conception de l'ouvrage

Chaque année, la SCP prélève entre 200 et 250 millions de m<sup>3</sup> d'eau principalement à partir du Verdon et dans une moindre mesure de la Durance et du barrage de Saint-Cassien.

Des réserves de stockage ont été conçues afin de permettre, lorsque la ressource naturelle est moins importante (en été), de mobiliser les réserves de stockage constituées dans les barrages du Verdon et de Saint-Cassien en période excédentaire.

#### 2. La distribution de l'eau à la demande grâce à une régulation dynamique

La gestion de la distribution de l'eau s'appuie sur des moyens techniques performants. Les principaux ouvrages du Canal de Provence sont pilotés automatiquement à distance par un logiciel de « Régulation Dynamique », conçu et développé par la SCP. Connecté au système de télégestion, ce logiciel commande automatiquement les vannes du canal pour ajuster le prélèvement dans la ressource au strict nécessaire de la demande des usagers.

Ce système composé d'éléments d'intelligence artificielle permet au canal de Provence de fonctionner sans rejet (volumes prélevés mais non utilisés) ou rupture d'approvisionnement (besoins des utilisateurs non satisfaits) avec un rendement hydraulique exemplaire.

#### 3. Le choix du mode de facturation

La tarification au mètre cube est également un paramètre important pour orienter le consommateur vers un usage raisonné de l'eau. La tarification est différente durant la saison estivale, afin que les consommations estivales soient plus coûteuses, en lien avec leur plus fort impact sur la ressource.

#### 4. La gestion globale des ressources et la sécurisation des ressources locales

Compte tenu de l'évolution des besoins en eau et du contexte de sécheresses successives, la SCP, en partenariat avec les collectivités, encourage à promouvoir une politique de complémentarité des ressources locales et régionales.

Une politique de « gestion coordonnée des ressources » a été mise en place avec certaines collectivités locales du littoral varois. Le but est d'assurer la sécurité d'alimentation, d'optimiser la gestion de la ressource en eau et de préserver l'environnement et la ressource locale en faisant judicieusement appel à la ressource du Verdon. Un tarif préférentiel a été établi, il s'agit du tarif « complément de ressources ».

La SCP a également investi dans des infrastructures hydrauliques permettant de limiter la pression sur les ressources locales fragiles grâce à la liaison Verdon/Saint-Cassien-Sainte-Maxime, destinée à substituer la ressource en eau du Verdon aux prélèvements dans les nappes.

### 5. La politique de rénovation

Les montants annuels des travaux de rénovation des canalisations s'élèvent, pour les années 2022, 2023 respectivement, à 4,8 millions d'euros et 4,5 millions d'euros, et de 3.7 millions d'euros en 2024. Il s'agit de se prémunir de fuites ou de réduire les pertes d'eau sur le réseau de distribution et de veiller à la préservation de la ressource.

### 6. La sensibilisation de tous à la gestion économe de l'eau

Enfin, la SCP sensibilise ses clients, ses salariés et l'ensemble de ses parties prenantes à la préservation de la ressource, notamment au travers d'informations sur son site Web, ainsi que par de nombreuses actions auprès d'un large public et d'élèves de la région provençale (Cf. Actions citoyennes et culturelles).

### 7. La surveillance de ses ouvrages

Pour vérifier la qualité de ses installations, la SCP calcule chaque année le rendement de ses ouvrages en suivant les ratios des volumes prélevés et des volumes facturés à ses clients. Ce suivi permet de définir et mettre en œuvre des plans d'actions annuels visant à l'amélioration continue du rendement de l'ouvrage canal de Provence, tel que présenté ci-dessous.

## B. Actions 2024

Le plan d'actions établi fin 2023 a prévu pour 2024 :

- 7 demandes de campagne de recherche de fuites,
- 3 opérations de contrôle d'appareils de mesure,
- 4 remplacements de mesure de débits utilisés pour la gestion des réseaux

## C. Indicateurs 2022-2024

Indicateurs	2022	2023	2024	Objectif 2027	Commentaires
Rendement brut des réseaux <sup>1</sup>	89 %	89 %	92% (*)	87%	Cette année la valeur du rendement augmente, ce qui nous permet de rester au-dessus de l'objectif défini pour 2027
Nombre de kilomètres de linéaires de canalisations rénovés <sup>2</sup>	29	22,4	12,8	22	« Le nombre de kilomètres de linéaires de canalisations rénovés est en deçà de l'objectif car un seul marché de travaux a été finalisé cette année. Mais 3 ont été lancés et seront comptabilisés en 2025. »

<sup>1</sup>Indicateur : le rendement brut des réseaux = volume sorti / volume introduit. Les données sont reportées sur la période du 01/10/N-1 au 30/09/N, les index des compteurs sont relevés chaque année entre septembre et octobre.

Le périmètre de calcul a été modifié en 2023 :

Les travaux de rénovation de Bimont nous permettent désormais d'exploiter le barrage à une cote largement supérieure par rapport aux décennies précédentes. Cette variation de plan d'eau se traduit par une augmentation conséquente du volume des infiltrations ce qui dégrade notre rendement, et ce, malgré les actions menées chaque année en faveur des réductions de fuites (recherches de fuites et réparation ou encore lancement de programmes de rénovation de nos réseaux). Le calcul d'un rendement sans l'ouvrage de Bimont permet de suivre la performance de nos réseaux sans être affecté par les infiltrations dans la réserve de Bimont. Le chiffre de 84% en 2022 aurait été de 80 % (\*) en 2023 avec la prise en compte de Bimont.

(\*) Valeur 2024 provisoire en cours de consolidation.

<sup>2</sup> Indicateur : l'indicateur pour l'année (N) a été calculé en février de l'année (N+1), il peut être amené à évoluer après la publication de la DPEF.

## 4.3 REDUCTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

### A. Politique

Dès l'origine, l'ouvrage du Canal de Provence a été conçu pour maximiser les tronçons gravitaires afin de réduire le pompage et, par voie de conséquence, la consommation d'électricité en général, source indirecte d'émission de gaz à effet de serre. De même, le fonctionnement des stations de pompage est également optimisé pour ne pas pomper plus que nécessaire (Cf. 4.2 La distribution de l'eau à la demande grâce à une régulation dynamique).

Depuis deux ans la SCP a décidé de mener plus loin sa réflexion et de conduire une stratégie de « transition bas carbone » dans la perspective des objectifs de neutralité carbone, à horizon 2050. Elle s'est ainsi engagée dans une démarche de transition vers un monde bas-carbone, en considérant l'ensemble de ses activités. Ce travail a été mené en engageant l'ensemble des directions de la Société avec une portée qui couvre les 3 scopes, soit l'ensemble des émissions directes, l'énergie et les émissions indirectes (par ex. achats, déplacements domicile travail...).

Pour élaborer son plan d'actions, la SCP a choisi de se faire accompagner par la démarche ACT® (Assessing low Carbon Transition, récemment renommée en Accelerate Climate Transition). Reconnue internationalement, l'initiative ACT®, conçue par l'ADEME, permet de mettre en place un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'une entreprise ou d'évaluer la maturité d'un plan existant le cas échéant.

En parallèle de ces efforts visant à minimiser les émissions de gaz à effet de serre, la SCP s'est fixée pour ambition de développer les Energies Renouvelables, sa cinquième activité.

### B. Actions 2024

Le plan d'actions mis en place dans le cadre de la Stratégie Bas Carbone SCP » (SBC) est venu structurer et renforcer des actions déjà mises en œuvre depuis plusieurs années.

- **Stratégie bas carbone**

Les conclusions du travail réalisé en 2023 ont été rendues sur le premier semestre 2024 :

Le plan d'actions se décline en 2 grandes catégories :

- les actions quantitatives (pour lesquelles un % de réduction d'émission peut être calculé),
- les actions qualitatives (pas de % de réduction calculable), mais elles sont tout aussi importantes pour imprégner la culture d'entreprise d'une logique « bas carbone ».

Les principaux postes objet d'actions sont :

- Les chantiers : utilisation de matériaux bas carbone pour les canalisations (via des appels d'offres donnant des points aux fournisseurs moins carbonés), la sobriété sur les chantiers.
- La consommation d'énergie : cela va de la maîtrise de la consommation jusqu'à la souscription d'un contrat d'énergie verte.
- Les déplacements : optimisation des déplacements professionnels, réduction du poids du parc auto, un travail sur la mobilité douce pour les trajets domicile-travail.

La réduction attendue par la mise en œuvre du plan d'action élaboré en 2024 est de -15% par rapport à une situation de référence sans plan et ce à horizon 2027.

Courant 2024 un contrat d'énergie verte avec garantie d'origine a été souscrit, avec prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Ce contrat permet de réduire les émissions de chaque kWh consommé, avec un impact en termes de réduction annuelle pouvant atteindre -6% en 2027<sup>1</sup> (sur les -15% visés au global par le plan d'action Stratégie Bas Carbone).

- **Diminution de la consommation des ouvrages**

Un mode opératoire pour le suivi annuel de l'amélioration de l'efficacité énergétique est opérationnel depuis 2020. Pour cela la SCP suit l'indice de Performance Energétique (IPE) des ouvrages de pompage (surpresseurs et stations de pompage), obtenu par le rapport entre la consommation et le volume d'eau pompé.

L'amélioration de l'indice de performance enregistré en 2022 se maintient en 2024. Le maintien d'un haut niveau de performance est lié à la mise en place de pompes performantes et adaptées au fonctionnement des ouvrages lors des opérations de rénovation d'une part et d'autre part aux plans d'actions qui sont mis en œuvre chaque année à la suite de l'analyse de l'évolution des indicateurs de chaque station.

En 2024, une étude a porté sur le fonctionnement de la station de pompage de la Barounette et a conduit à un projet de modification des automatismes visant à optimiser la vitesse des pompes pour réduire la consommation électrique pour un gain

---

<sup>1</sup> Sous réserve de ne pas dépasser les hypothèses sur les kWh consommés en 2027

estimé à 20% de la consommation soit -60MWh par rapport à une consommation annuelle moyenne actuelle de 320 MWh. Les travaux sont prévus en 2025.

#### Utilisation d'équipements énergiquement plus sobres

L'année 2023 a permis de mener à leurs termes les études relatives à l'installation de moteurs à haut rendement et le remplacement des équipements de refroidissement à air par des équipements à refroidissement à eau (utilisant les frigidités naturellement apportées par l'eau transportée par les ouvrages).

Les moteurs à haut rendement sont désormais systématiquement installés lors des opérations de rénovation ou d'investissement. C'est notamment le cas pour les stations de pompage suivantes (travaux réalisés en 2024) :

- Hugueneuve -> 1moteur de 90 kW (IE3)
- Pourcieux -> 1 moteur de 30 kW (IE3)
- Gabinet ->1 moteur de 132 kW (IE4)
- Pradelles ->4 moteurs de
- Pavillon -> 1 moteurs de 22 kW (IE4)
- Lauris -> 1 moteur de 900kW (IE3)
- Saucanis -> 2 moteurs de 200 kW (IE4)
- Cubertix ->1 moteur de 250 kW (IE4)
- Tombarel -> 1 moteur de 1300 kW (IE4)

#### Systemes de refroidissement à eau :

Concernant le refroidissement des locaux, une opération test a été réalisée. Elle concerne le refroidissement du local technique de la microcentrale de Rians qui subissait de fréquents arrêts en période estivale en raison des températures élevées malgré une ventilation électromécanique. Les travaux ont consisté à installer un échangeur eau/air (batterie froide) dans lequel circule l'eau prélevée dans le canal pour y être rejetée en fin de circuit.

Au contact de la batterie froide, l'air entrant dans le bâtiment est refroidi et permet d'abaisser la température de près de 10° C. Suite à ces résultats concluants, une étude a été engagée en 2024 afin d'identifier d'autres sites à équiper. Ce travail a conduit à une liste de 8 sites présentant des caractéristiques techniques compatibles et doit être suivi par une analyse technico-économique.

Concernant le refroidissement des moteurs, deux sites ont été mis en service en 2024 :

- Surpresseur de Cubertix -> 1 moteur de 315 KW
- Surpresseur de Tombarel -> 1 moteur de 1 300 KW

Un site est programmé pour 2025 :

- Station de pompage de St Hippolyte -> 5 moteurs de 400kW

- **Diminution des déplacements**

Optimisation de la répartition des tâches de maintenance entre les services Maintenance et Exploitation. Cette démarche a été inscrite comme l'un des axes forts du projet d'entreprise Eau'rizon 2027 élaboré en 2022 et opérationnel en 2024 : sélection de nouvelles activités de maintenance transférées au service exploitation et démarrage de leur mise en œuvre dans le but de limiter les déplacements des équipes de maintenance centralisées au Tholonet en favorisant la proximité géographique des Centres d'Exploitation.

Le télétravail

En novembre 2022, les partenaires sociaux ont signé un accord posant les bases de l'organisation du travail hybride à la Société. Cet accord est toujours en vigueur et contribue à une baisse significative des trajets domicile-travail.

Une plateforme de covoiturage

En septembre 2022, une plateforme de covoiturage a été inaugurée dans le cadre de la semaine de la mobilité. On compte désormais 145 collaborateurs inscrits et plus d'une dizaine de trajets réguliers effectués en covoiturage. Des places de parking sont réservées au covoiturage sur les deux parkings principaux du Campus du Tholonet. En 2024 une nouvelle plateforme, Karos, est à l'étude afin d'améliorer encore le système de covoiturage. Si les tests sont concluants, elle sera mise en place dans le courant de l'année 2025.

Mise à jour du plan de mobilité et sécurité durables

En 2024 un questionnaire a été envoyé à tous les collaborateurs de la SCP concernant leurs trajets domicile-travail afin de faire un état zéro visant à la mise à jour du plan de mobilité et sécurité durable de 2022. En effet, en fonction des résultats un certains nombres d'actions devraient être mises en œuvre en 2025.

La flotte automobile

Initiée en 2023, une démarche d'optimisation de notre flotte automobile, aussi bien du point de vue environnemental que financier, a été finalisée en 2024. Cette démarche a commencé par un diagnostic de nos usages en matière de déplacements professionnels en vue de les réduire dès lors que cela est possible, de « verdir » la flotte et de mutualiser davantage les moyens. L'objectif est d'équiper 52% de notre flotte en véhicules électriques d'ici 2033 à la faveur des renouvellements des véhicules. Un plan de mise en œuvre des infrastructures de recharge est en cours d'élaboration.

En parallèle, il a été demandé à chaque direction de s'engager à optimiser ses déplacements professionnels :

- le train est à privilégier au détriment de l'avion dans la mesure du possible, tout comme le covoiturage au regard de son propre véhicule,
- se poser la question des avantages/inconvénients de participer à une visioconférence par rapport à un déplacement en France ou à l'international.

- **Rénovation des bâtiments**

En 2024, les actions de rénovation des bâtiments ayant un impact sur la réduction des gaz à effet de serre ont été les suivantes :

- Logement et Centre d'exploitation de Rians : un programme de réhabilitation du centre d'exploitation et des logements de services de Rians a été lancé en 2022. Il a consisté en la mise en place d'une isolation thermique, au remplacement des chaudières à fioul par des pompes à chaleur, à la mise en place de chauffe-eaux solaires, ainsi que la pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures. La réduction des consommations sera de 51%. Les travaux pour la pose des panneaux photovoltaïques ont été livrés en juin 2024.
- Réhabilitation de trois bâtiments sur le Sud du Campus du Tholonet :
  - Réhabilitation complète du bâtiment Sainte-Victoire sur 3 niveaux, reprise complète de l'isolation, installation d'une pompe à chaleur et pose de panneaux photovoltaïques en toiture.
  - Réaménagement partielle du Comptoir du matériel sur 2 niveaux avec amélioration du génie climatique visant à réduire la consommation d'énergie,
  - Réaménagement partielle du bâtiment Verdon sur une partie de l'étage avec amélioration du génie climatique pour réduire la consommation d'énergie.

Voici quelques exemples d'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation sur toiture qui ont été réalisées en 2024 (en cours de réception):

- Le pôle laboratoires des Milles,
- L'usine de traitement de Salignan,
- L'usine de traitement de Saint-Chamas,
- Le centre d'exploitation de Saint-Maximin,
- Le centre d'exploitation de Saint-Cannat.

Des travaux de pose de panneaux photovoltaïques au siège du Tholonet ont été initiés en 2024 pour le bâtiment Verdon.

- **Audit énergétique**

Les conclusions de l'audit énergétique réalisé fin 2023 ont été présentées début 2024. Cet audit a concerné les stations de pompages dont la consommation représente plus de 80% du périmètre des factures énergétiques (47 GWh en 2022). L'audit a identifié une possibilité d'économie de 2,7% de la consommation des stations de pompage auditées. En complément, l'audit préconise d'étudier la possibilité d'équiper les sites des stations de pompage de panneaux photovoltaïques. Cette action apporterait une production de 2 GWh/an qui serait auto-consommée. Une étude a été lancée en 2024 sur ce sujet. L'arrêt des transformateurs secondaires en hiver, lorsque les consommations sont plus faibles, pourrait apporter une réduction de 100 MWh/an. Cette possibilité n'a pas été retenue car elle n'est pas compatible avec le maintien de la sûreté de fonctionnement des ouvrages. Les autres actions identifiées visent à optimiser le fonctionnement des stations de pompage.

## C. Indicateurs 2022-2024

### Emissions gaz à effet de serre

Indicateurs	2022	2023	2024	Commentaires
Nombre total de tCO <sub>2</sub> e émis par salarié <sup>1</sup>	4,90	4,71	4,16	Ces émissions proviennent pour l'essentiel de la consommation d'électricité des ouvrages de pompage (en lien direct avec la consommation d'eau des clients), de la consommation d'énergie fossile pour le chauffage (gaz, fuel, fluides frigorigènes) et de la consommation de carburant des véhicules sociétés (déplacements professionnels). La réduction observée est le résultat combiné de l'augmentation du nombre de salariés et de la réduction de l'utilisation de fluides frigorigènes (maintenance moins élevée) additionnée à une baisse de consommation de fuel (passage à du chauffage en pompe à chaleur) et à une réduction du nombre de km parcourus par les véhicules société.
Nombre total de tCO <sub>2</sub> e évitées <sup>2</sup>	762	787	921	Ce chiffre en évolution est à mettre en adéquation avec notre politique de développement de production des énergies renouvelables.

**Indicateurs<sup>1</sup>** : Méthode de calcul : Les émissions de CO<sub>2</sub>e sont estimées pour 2024 sur la base des consommations d'électricité, de combustibles fossiles pour le chauffage, des fluides frigorigènes et des carburants consommés par les voitures professionnelles représentant plus de 90% des émissions de gaz à effet de serre du scope 1 et 2 d'après le Bilan Carbone® réalisé en 2022. Les émissions sont calculées à partir de données mesurées. Les facteurs d'émissions sont issus de l'ADEME.

Le nombre d'ETP, pour l'exercice 2024, est calculé à partir des contrats de CDI, CDD et CIFRE.

**\*\*Scopes 1 et 2 :**

Le scope 1 concerne toutes les émissions directes de gaz à effet de serre émises par l'entreprise : le chauffage dans les locaux, les émissions des véhicules détenus par l'entreprise, etc. Le scope 2 concerne les émissions indirectes liées à l'énergie.

**Indicateurs<sup>2</sup>** : Les émissions évitées sont calculées à partir de la production d'hydroélectricité et d'énergie photovoltaïque.

## 4.4 PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

### A. Politique

La 5<sup>ème</sup> activité de développeur d'énergies renouvelables a été initié en 2018. Initialement porté par l'expertise en hydro-électricité, cette production s'est diversifiée sur le photovoltaïque avec des projets en cours utilisant le foncier des aménagements hydrauliques (réserves en eau, canal, etc.) ou des irrigants dans le cas de l'agrivoltaïsme.

En outre, la Société dispose d'un premier atout d'importance : la possibilité de turbiner l'eau transportée par le canal de Provence entre son point de captation dans les Alpes et ses points de distribution, avec des dénivelés de plusieurs centaines de mètres.

Depuis quelques années, la SCP met ce savoir-faire à la disposition de collectivités ou d'Associations Syndicales Autorisées (ASA) et les accompagne dans leurs projets de microcentrales sur leurs propres ouvrages hydrauliques. Ces projets visent idéalement à combiner production hydroélectrique, modernisation de périmètres irrigués et économies d'eau.

Dix-sept microcentrales sont déjà en service.

Par ailleurs, la SCP s'intéresse au stockage d'énergie au travers des Stations de Transfert d'Énergie par Pompage (STEP), ce qui constitue un nouvel enjeu au niveau régional pour le développement des Energies Renouvelables et pour la SCP elle-même. Cet objectif s'intégrerait favorablement dans les aménagements actuels et futurs de la Société.

Deux orientations de développement sont retenues :

1. Valoriser le potentiel de production sur le périmètre de la concession où le développement et les investissements correspondants sont soit portés par la concession, soit confiés à des opérateurs :
  - la production hydroélectrique grâce à la charge disponible sur les réseaux,
  - la production photovoltaïque sur le patrimoine foncier de la concession, qu'il s'agisse des réserves foncières, des canaux, réservoirs et plans d'eaux, ou du patrimoine immobilier.
2. Participer à des projets de production d'énergie renouvelable, en tant qu'investisseur et opérateur, dans le cadre de la filiale « Energies renouvelables et Développement Territorial », en partenariat et en s'appuyant sur les structures juridiques ad-hoc.

Les objectifs de production (concession et hors concession) sont fixés à l'horizon 2027 à 65 GWh de production annuelle. A cet horizon la SCP pourrait donc produire plus d'énergies renouvelables que ce qu'elle consomme actuellement (environ 40 GWh/an).

## B. Actions 2024

Un ensemble de projets se sont déroulés en 2024 qui contribuent à la production d'énergies renouvelables hydroélectrique et photovoltaïque

<b>PRODUCTION HYDROELECTRIQUE</b>	<b>SCP ou Partenariat</b>
Optimisation de la production des centrales hydroélectriques d'Eyguières et du Largue	Partenariat avec Les Arrosants de La Crau (l'ASCO) et l'Association Syndicale du Canal de Manosque (ASCM)
Poursuite du projet multi-usages de Châteauroux-les-Alpes. Le projet a de nouveau été lauréat de l'AO CRE. Les travaux devraient démarrer en février 2025. La production d'hydroélectricité (via une turbine de 2 MW) est associée à un programme de modernisation de l'irrigation.	Partenariat avec la Commune et l'Union des ASA.
Etude de rénovation de la microcentrale hydroélectrique, en production, de Fontaine de Vaucluse, d'une puissance de 400 kW.	SCP

<b>PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE</b>	<b>SCP ou Partenariat</b>
Lancement du projet de couverture des ombrières de canal sur l'ensemble du canal de Provence avec comme objectif la mise en service d'un démonstrateur à St Maximin début 2026.	SCP
Identification avec TSE de projets d'agrivoltaïsme, signature d'une convention de partenariat.	SCP en partenariat avec TSE
Projet photovoltaïque flottant sur la réserve du Vallon Dol à Marseille visant à développer une ferme photovoltaïque flottante de 10 à 12 MWc. Finalisation des études d'ancrage et organisation d'une concertation avec les associations et les CIQ.	Partenariat avec EDF Renouvelables
Développer dans le cadre d'ENERÉO les projets déjà sécurisés d'ombrières de canal photovoltaïque et prospecter de nouveaux canaux	SCP en partenariat avec SOREGIES
AGRITEOS – Mise en service de nos trois premiers projets.	SCP en partenariat avec OMBREA

## C. Indicateurs 2022-2024

### Production d'hydroélectricité et photovoltaïque

Indicateurs	2022	2023	2024	Objectif 2027	Commentaires
Nombre total de GWh produit en :	16,6	17,12	17,89	<b>65 GWh par an</b>	La progression de la production réalisée en 2023 s'est poursuivie en 2024. La production a augmenté sur la concession où la production s'est maintenue à un niveau haut à Bayons grâce à une bonne hydraulité du torrent. Après une année de perte de production, la production du barrage de Bimont a été tirée par la demande en eau. Elle est revenue à un niveau normal. La production des sites en partenariat s'est maintenue. Elle a été favorisée par l'importance des débits de la Sorgue qui a favorisé la production du site de Fontaine de Vaucluse. En revanche sur les centrales d'Eyguières et du Largue les débits nécessaires pour l'irrigation ont été réduits du fait des conditions météo de cet été. Ceci a entraîné une légère réduction de la production de ces sites. La production photovoltaïque a amorcé une croissance grâce à la mise en production de sites d'agrivoltaïsme, deux en concession et trois en partenariat.
- hydroélectricité	16,52	17,1	17,67		
et - photovoltaïque	0,06	0,02	0,172		

**Commentaires :** sur les sites en partenariat, on ne considère la production qu'à hauteur des prises de participations de la SCP

## 4.5 ECONOMIE CIRCULAIRE

La SCP a une préoccupation constante, celle de produire de façon durable en optimisant la consommation de matières premières et de sources d'énergies non renouvelables.

Dans le cadre de l'économie circulaire, la SCP s'est plus particulièrement engagée sur les trois domaines suivants : la gestion des déchets, l'Analyse du Cycle de Vie (ACV) et la Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT). Dans le cadre de sa politique d'achats responsable, la SCP a également intégré le réemploi des matériaux.

### 4.5.1 LA GESTION DES DECHETS

#### A. Politique

La SCP produit plusieurs types de déchets dans le cadre de l'ensemble de ses activités que ce soit les travaux, les activités de service ou encore les activités support et les laboratoires. La plupart de ces déchets sont non dangereux (les 7 flux) et quelques-uns sont classés dans la

catégorie dangereux (emballages souillés, produits chimiques, huiles usagées, batteries, encres, déchets électroniques et électriques, amiante etc...)

La gestion des déchets est un enjeu important de l'activité de la SCP dont l'objectif est double : réduire la quantité de déchets émis et améliorer le tri ainsi que sa valorisation. La plateforme du Tholonet est un lieu qui permet de centraliser les déchets dangereux et non dangereux produits sur le site du Tholonet, avant leur traitement par des entreprises spécialisées.

Afin de sensibiliser au maximum l'ensemble de nos collaborateurs ainsi que nos parties prenantes, en 2025, nous allons programmer des webinaires qui auront pour but de rassembler les informations essentielles sur les responsabilités de chacun, les documents réglementaires à utiliser ainsi que les procédures à suivre selon la typologie du déchet.

L'objectif final étant de nous performer sur le traitement des déchets et partager ces informations avec nos entreprises extérieures lors d'audits terrain.

## B. Actions 2024

### ▪ Réduction de la quantité de déchets

Les collaborateurs(trices) de la SCP s'appuient aujourd'hui en majorité sur des documents numériques pour travailler.

### ▪ Améliorer le tri et le recyclage

En octobre 2024 a été lancé le marché de traitement des déchets pour la plateforme de tri du Tholonet et celle du pôle laboratoires. Les 5 flux sont pris en charge dans le nouveau contrat :

- Bois
- Palette – nouvelle benne
- Papier / carton
- Métal – marché séparé de rachat de matière
- Plastique : uniquement les bouteilles transparentes et film transparent de palettisation
- Verre

Dans le courant du premier trimestre 2025, des poubelles collectives de tris vont être déployées dans tous les bâtiments du siège du Tholonet pour être mis en cohérence avec les flux ci-dessous :

- Papier / cartons
- Canettes
- Bouteilles en plastiques
- Autres déchets

En parallèle, le marché de nettoyage des locaux, qui prend en charge la récupération des déchets dans les poubelles des bâtiments, va être renouvelé au mois de juin 2025 et comprendra la récupération des flux complémentaires dans les poubelles des bâtiments pour les jeter dans les bennes de la plateforme déchets du Tholonet. Il en sera de même au pôle Laboratoires des Milles.

Les poubelles individuelles seront récupérées et un circuit de revalorisation va être étudié.

En ce qui concerne les 9 Centres d'Exploitation, la collecte, le transport et le traitement des déchets dangereux sont désormais pris en charge par une entreprise spécialisée, soit 0,8 tonnes pour 2024. Notre prestataire gère la valorisation de ces déchets dangereux en organisant la filière de destination pour chaque déchet confié (cf indicateur ci-dessous).

### C. Indicateurs 2022-2024

Indicateur	2022	2023	2024	Objectif 2027	Commentaires
Taux de valorisation des déchets sur la Plateforme du Tholonet <sup>1</sup>	74	81	81	85	Le taux est identique à 2023 et se rapproche de l'objectif de valorisation fixé dans le cadre du projet d'entreprise à horizon 2027.
Taux de valorisation des déchets dangereux des 9 Centres d'Exploitation	93	95	100	-	Les déchets dangereux valorisés sont répartis de la façon suivante : - 60% combustible - 5 % recyclage et récupération des métaux et composés métalliques - 0 % recyclage et récupération d'autres matières inorganiques - 35 % autre valorisation (codes R1 à R12 <sup>3</sup> )

<sup>1</sup>Cet indicateur concerne les déchets collectés sur la plateforme du Tholonet, à 96% non dangereux.

<sup>2</sup>Donnée suivie depuis l'exercice 2022.

<sup>3</sup> Arrêté du 31 janvier 2008 relatif au registre et à la déclaration annuelle des émissions et de transferts de polluants et des déchets. Les déchets du pôle laboratoires ne sont pas reportés dans cet indicateur. Un travail de fond est actuellement mené afin d'optimiser leur revalorisation.

## 4.5.2 ANALYSE DU CYCLE DE VIE

### A. Politique

L'analyse du cycle de vie (ACV) est une méthode d'évaluation normalisée permettant de réaliser le bilan environnemental d'un projet sur plusieurs typologies d'impacts, tels que les émissions de CO<sub>2</sub>e, la consommation de ressources etc. En suivant la logique de « cycle de vie », l'ACV permet de connaître et comparer les impacts environnementaux d'un système en détaillant les différentes phases du processus.

La SCP a fait sa montée en compétence en ACV par le biais de la Chaire industrielle « ELSA PACT » en collaboration avec d'autres partenaires industriels et académiques. L'intégration de l'ACV dans nos processus constitue une démarche d'amélioration continue sur laquelle il a été

décidé de renforcer nos ambitions, en particulier sur trois axes détaillés dans le paragraphe suivant : l'écoconception en ingénierie, les achats, la stratégie bas carbone de l'entreprise.

## B. Actions 2024

Intégration de l'approche du cycle de vie dans trois différents domaines :

- L'axe ingénierie : l'ACV est désormais utilisée comme outil d'aide à la conception de certains projets d'aménagement, afin d'avoir une idée objective des impacts de différents scénarii d'aménagement. Un indicateur de suivi a été créé : il s'agit du pourcentage d'opérations d'aménagement d'un montant de plus de 8 M€ comportant des variantes et ayant recours à l'ACV. L'objectif est de faire en sorte que 100% des grands projets fassent l'objet d'une ACV pour établir les critères d'aide à la décision. En 2024 ce taux a bien été atteint.
- L'axe « appels d'offres » : une fiche « offre ACV » a été créée pour illustrer la démarche et répondre aux appels d'offres externes auxquels la SCP pourrait participer.
- L'axe « corporate » : depuis 2019, en lien avec la démarche RSE, l'ACV a été impliquée pour calculer les impacts du fonctionnement de la Société elle-même. Il s'agit d'utiliser plusieurs indicateurs tels que le CO<sub>2</sub> émis, l'énergie consommée, les matières premières utilisées... Ces indicateurs permettent d'obtenir une vision plus large qu'avec le seul bilan carbone.  
En 2023, cette démarche d'ACV organisationnelle a contribué au nouveau projet nommé « Stratégie bas carbone SCP », qui, en 2024, a abouti à la mise en place d'un plan d'action de réduction des émissions GES. (Cf. 4.3 « réduction des émissions de gaz à effet de serre »).

En matière de communication, relevons deux points :

- L'article<sup>2</sup> publié dans la revue TSM de l'ASTEE par Agata Sferratore et al. (expert en ACV à la SCP) a reçu le prix des lecteurs, décerné lors du colloque ASTEE de juin 2024.
- La SCP a activement participé aux travaux du groupe de travail ASTEE sur les émissions de gaz à effet de serre du monde de l'eau et de l'assainissement, travail qui a abouti à la publication du guide national édition 2024.

## C. Indicateur 2022-2024

Indicateur	2022	2023	2024	Objectif 2027	Commentaires
Taux d'analyse du Cycle de vie dans les grandes opérations d'aménagement (comportant des variantes) > 8 M€	100%	NA	100%	100 %	Les projets dits « Val d'Issole » et Bèdes ont fait l'objet d'ACV comme critère d'aide à la décision. Ces deux projets étaient les uniques éligibles, le taux de l'indicateur est donc de 100%.

<sup>2</sup> Évaluation environnementale de scénarios d'adaptation au changement climatique de périmètres agricoles irrigués : utilisation de l'analyse de cycle de vie territoriale

### 4.5.3 REUTILISATION DES EAUX USEES TRAITEES

#### A. Politique

La SCP est impliquée déjà depuis de nombreuses années dans l'étude, la mise en œuvre et l'accompagnement technique de projets de Réutilisation des Eaux Usées Traitées (REUT). Cette pratique contribue à économiser la ressource en eau en se substituant à des prélèvements dans la nature, voire à l'utilisation d'eau potable pour certains usages qui n'en ont pas besoin. Il s'agit d'une solution d'économie circulaire adaptée au contexte hydrique de nombreux pays, dont les pays méditerranéens, et qui permet de progresser vers une meilleure gestion intégrée et coordonnée des ressources en eau. Le changement climatique, marqué notamment par une forte variabilité interannuelle des cycles hydrologiques, vient appuyer l'intérêt de la pratique.

Face à une raréfaction de la ressource en eau et des épisodes de sécheresse qui s'intensifient, le Président de la République a présenté le 30 mars 2023 le « Plan Eau » pour une gestion plus résiliente et concertée de la ressource. Ce plan d'actions prévoit notamment la valorisation des eaux dites « non-conventionnelles » avec pour objectif de développer 1 000 projets de réutilisation sur l'ensemble du territoire d'ici 2027 et de multiplier par dix le volume d'eaux usées traitées réutilisées pour d'autres usages d'ici 2030.

Alors que 2023 a marqué une évolution de la réglementation nationale REUT avec la publication du décret du 29 août relatif aux usages et aux conditions d'utilisation des eaux de pluie et des eaux usées traitées (abrogeant le décret du 10 mars 2022) ainsi que deux arrêtés précisant les conditions de production et d'utilisation des eaux usées traitées pour l'arrosage des espaces verts (arrêté du 14 décembre 2023) et pour l'irrigation des cultures (18 décembre 2023), des textes supplémentaires ont été publiés en 2024 :

- Le décret n° 2024-33 du 24 janvier 2024 relatif aux eaux réutilisées dans les entreprises du secteur alimentaire et portant diverses dispositions relatives à la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine ;
- Le décret n° 2024-769 du 8 juillet 2024 autorisant certaines eaux recyclées comme ingrédient entrant dans la composition des denrées alimentaires finales et modifiant les conditions d'utilisation de ces eaux dans des établissements du secteur alimentaire
- L'arrêté du 8 juillet 2024 relatif aux eaux réutilisées en vue de la préparation, de la transformation et de la conservation dans les entreprises du secteur alimentaire de toutes denrées et marchandises destinées à l'alimentation humaine ;
- Le décret n° 2024-796 du 12 juillet 2024 relatif à des utilisations d'eaux impropres à la consommation humaine ;
- L'arrêté du 12 juillet 2024 relatif aux conditions sanitaires d'utilisation d'eaux impropres à la consommation humaine pour des usages domestiques pris en application de l'article R. 1322-94 du code de la santé publique.

Les conditions climatiques de l'été 2022 ont mis la REUT sur le devant de la scène médiatique et de nombreuses collectivités françaises se mobilisent désormais.

Depuis près de quarante ans, la Société du Canal de Provence a développé une ingénierie complète autour de la réutilisation des eaux usées en Provence, dans le bassin méditerranéen et dans les départements et régions d'outre-mer. Elle est aujourd'hui un acteur national

reconnu sur le sujet et ses interventions s'intègrent systématiquement dans une logique partenariale.

Les financements des différentes initiatives proviennent de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, de l'Agence Française de Développement (AFD) et de différents commanditaires.

## B. Actions 2024

- La SCP pilote l'étude "Filière de réutilisation des eaux usées traitées en région Sud : regards croisés techniques, réglementaires et sociaux - état des lieux et échanges de bonnes pratiques, aussi dites REUT'O'SUD. L'étude a démarré à l'été 2023 en partenariat avec Aix-Marseille Université. D'une durée de 2 ans, l'opération a pour objet l'élaboration d'un état des lieux et d'un diagnostic du recours actuel à la REUT, d'une analyse des potentialités de développement de cette pratique sur le territoire régional et la mise en réseau des acteurs pour accompagner son émergence via la mise en place de 3 livings labs. *Partenaires : Aix-Marseille Université, Subventions : Région Sud.*
- La SCP a réalisé une étude de potentialité et de faisabilité de la REUT sur le territoire de la Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon – Aulne Maritime, dans le Finistère. *Partenaires : ECR Environnement, Aix-Marseille Université.*
- En cohérence avec le contrat de transition du pays d'Arles, la Communauté de communes des Alpilles est accompagnée sur trois ans par la SCP dans une démarche visant à évaluer la faisabilité de la REUT sur son territoire, pour des usages d'irrigation agricole, de nettoyage urbain et de défense contre l'incendie. Suite à l'étude de faisabilité finalisée en 2022 pour l'équipement d'une plaine enclavée de 250 hectares située au cœur du massif des Alpilles, un programme d'expérimentation a été préparé pour 3 ans d'essais agronomiques et sanitaires sur oliviers et sur amandiers. En 2023, le site pilote a été installé et a donné lieu aux premières mesures sur la saison estivale. Après obtention de l'autorisation réglementaire (dossier monté et suivi par SCP), l'été 2024 a été le premier des 3 étés de l'expérimentation en cours. *Partenaires : CCVBA (Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles), Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, Centre technique de l'olivier.*
- La SCP a commencé en juin 2024 une étude de faisabilité REUT pour le SMHAR - Syndicat Mixte d'Hydraulique Agricole du Rhône.
- La SCP a commencé à l'automne 2024 une AMO pour la REUT commanditée par la Métropole TPM. Elle est mandataire du groupement de partenaires. *Partenaires : ECOFILAE, Cabinet Merlin, Euryèce.*
- En tant que membre de Eau Agriculture et Territoire (ex-AFEID), la SCP a co-organisé et co-animé le cycle de conférences EuroMèd consacré à la REUT (Octobre 2024). *Partenaires : tous les partenaires membres d'Eau Agriculture et Territoire, Réseau REUSE de l'INRAE, Institut Agro Montpellier.*
- A la demande de l'Office international de l'eau (OIEau), une formation sur la REUT a été montée en coanimation OIEAU-SCP avec un rythme maintenant de 2 sessions par an (d'une durée de 3.5 jours). En 2024, la première session a eu lieu à Clermont Ferrand (juin 2024) et la seconde au Tholonet (octobre 2024). Les sessions de 2025 sont d'ores et déjà planifiées. La SCP fait profiter de sa vision et de son expertise en la matière aux

stagiaires qui proviennent de collectivités, agences de l'eau, DDT et bureaux d'études de tout le territoire français. *Partenaire : Office international de l'eau.*

- La SCP a accueilli et encadré depuis janvier 2024 une thèse portant sur la réglementation REUT, pour 3 ans. *Partenaire : Aix-Marseille Université, Université de Perpignan.*

### C. Indicateur 2022-2024

Indicateur	2022	2023	2024	Objectif 2027	Commentaires
Montant des contrats gagnés dans le produit « REUT »	147 k€	587 K€*	121 K€	500 k€	En 2024 : travail sur des affaires rentrées en 2023

\*le montant de 378 K€ énoncé dans la DPEF 2023 ne tenait pas compte des subventions

## 5 - VOLET SOCIAL

### LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES DANS SES DIFFERENTES COMPOSANTES

La politique des ressources humaines est au service de la stratégie définie dans le projet d'entreprise Eau'Rizon 2027 de la SCP. Dans la continuité de CAP 2020, cette politique est un accompagnement efficace d'un modèle social ambitieux, celui d'une entreprise qui prépare l'avenir de chaque salarié(e), en les fédérant autour de trois valeurs fortes : professionnalisme, proximité et développement responsable.

Dans la mise en œuvre de sa politique des ressources humaines, la Société s'est engagée dans 5 domaines d'actions avec pour finalité d'assurer la performance économique et sociale de la Société.

1. **Politique santé, sécurité et prévention auprès des parties prenantes**
2. **Dynamisme du dialogue social**
3. **Gestion des parcours professionnels**
4. **Management de l'engagement des collaborateurs, qualité de vie et bien être**
5. **Politique de diversité**

#### 5.1 POLITIQUE SANTE SECURITE ET PREVENTION AUPRES DES PARTIES PRENANTES

##### A. Politique

La SCP s'est fixée pour ambition de tendre vers l'excellence dans le domaine de la Santé Sécurité au Travail (SST). La Société a ainsi adopté une approche globale consistant à conduire chacun à travailler et produire « en toute santé et sécurité ». Depuis mars 2019, la SCP est certifiée ISO 45001.

##### **Ne pas produire d'un côté, gérer les risques d'un autre ...**

Dans un système de production responsable, la SST, la qualité, l'environnement, ... ne sont plus traités « en silo » mais en tant que sujets connectés.

##### **... mais produire en intégrant d'emblée nos politiques, principes et objectifs...**

Les pratiques de travail intègrent totalement les objectifs poursuivis en matière de SST, de qualité, d'environnement ... tant sur le plan organisationnel, technique qu'humain.

Concrètement, il convient d'organiser le travail, grâce à une réflexion des collaborateurs, en amont sur les matériels, équipements, règles, procédures, ... afin de produire tout en respectant l'environnement, les délais, les standards de qualité, les coûts, l'égalité homme / femme, l'accueil du handicap, etc.

##### **... en s'appuyant sur notre professionnalisme au service de la performance de la SCP.**

Mettre en cohérence les actions de production et la maîtrise des risques, pour la globalité des opérations, confère une réelle performance dans l'entreprise.

### **Déclinaison des orientations de cette politique :**

La SCP entend prévenir les risques professionnels et développer notre culture en Santé et Sécurité au Travail au travers de six engagements :

1. intégrer la politique de la santé et de la sécurité dans les autres politiques de l'entreprise (exploitation, politique clients, maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, achats, ressources humaines, environnement, gestion financière...),
2. agir sur les facteurs organisationnels, techniques et humains, en particulier pour réduire nos risques prioritaires (routiers, chute de hauteur, travail isolé, chimiques et psychosociaux etc.) décrits dans le Document Unique,
3. utiliser le retour d'expérience, en particulier l'analyse des accidents et des audits sécurité, pour améliorer la prévention des risques en agissant sur les causes les plus en amont,
4. responsabiliser le management en matière de prévention des risques vis-à-vis de ses équipes. Associer dans la démarche de prévention tous les collaborateurs ainsi que les parties intéressées telles que le Comité Social et Economique (CSE), la médecine du travail, l'inspection du travail et les caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT),
5. intégrer la prévention dès la conception, la réalisation et la rénovation des ouvrages, bâtiments, équipements, postes. Et faire de même dans les méthodes de travail, notamment en matière d'ergonomie au poste de travail,
6. s'assurer que le même niveau d'exigence en Santé et Sécurité au Travail s'applique aux entreprises extérieures.

### **B. Actions 2024**

Les principales actions déployées sur l'année 2024 :

- Refonte et notification du marché des équipements de protection individuelle ;
- Déploiement du nouvel accueil sécurité sur notre plateforme formation ;
- Définition et déploiement du plan d'actions du baromètre social 2023 ;
- Evolution du process de visites de la commission santé, sécurité et conditions de travail ;
- Déploiement dans les services de visite sécurité ;
- Découpage de la veille réglementaire Santé et Sécurité au Travail en fonction de nos secteurs d'activité ;
- Initialisation d'une démarche commune avec la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) afin d'améliorer la prise en compte du risque amiante ;
- Lancement du projet de cadrage des interventions au sein des espaces confinés ;
- Amélioration de notre démarche d'animation du document unique d'évaluation des risques professionnels ;
- Animation de réunions Teams : Risques liés au levage et risque chimique ;
- Formation « sécurité sur les chantiers » dispensée à des ingénieurs et techniciens chargés de maîtrise d'œuvre ;
- Visites sécurité chantier avec accompagnement de chargés de maîtrise d'œuvres et de chefs de départements ;
- Etablissement de tableaux définissant les responsabilités sécurité des différents acteurs (Maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrages, Coordinateurs Sécurité et Protection de la Santé et Entreprises) sur un chantier sous Plan Général de Coordination ;

- Mise en place d'une formation « Responsabilités sécurité des différents acteurs sur un chantier sous Plan Général de Coordination » :
  - Session Teams de 30 minutes pour présenter le cadre du Plan Général de Coordination et celui du Plan de Prévention ;
  - 4 heures de formation sur les responsabilités sécurité des différents acteurs sur un chantier sous Plan Général de Coordination.
- 1<sup>ère</sup> session en novembre pour 11 collaborateurs de la Direction de l'Ingénierie et des Services (futurs délégués maîtrise d'œuvre sécurité chantier) ;
- Certification MASE des 3 Laboratoires du Pôle Labos (depuis le 12/11/24 pour un an) ;
- Assistance aux concepteurs sur leurs projet sur des points concernant la sécurité ;
- Avis Santé et Sécurité au Travail sur des PRO (études de projets) produits par la Direction de l'Ingénierie et des Services (PRO avec des ouvrages) ;
- Lancement de la démarche Protection Travailleur Isolé pour quelques collaborateurs du Pôle Laboratoires ;
- Clarification des conditions d'établissement d'un Permis feu ;
- Lancement de deux marchés (appels d'offres en cours) : livraisons de produits chimiques, et collecte transport et traitement des déchets dangereux ;
- Finalisation des exercices incendie au sein des centres d'exploitation ;
- Structuration de la démarche Santé et Sécurité au Travail au sein de la Direction du Service de l'Eau ;
- Mise en place de nouvelles formations spécifiques :
  - Formation « sécurité sur les chantiers » dispensées à de nouvelles cibles (chargés de maîtrise d'œuvre du Service Maintenance, du Service Exploitation, et Branchements Particuliers) ;
  - Formation « risques ultraviolet » aux agents d'exploitation du centre d'exploitation de Rognac à la suite de la mise en service du nouveau système de traitement.
  - Formation « risques chlore » aux agents du centre d'exploitation Rognac.

### C. Indicateur 2022-2024

Indicateurs	2022	2023	2024	Objectif 2027	Commentaires
Taux de fréquence	6,28	13,41	9,93	<b>10</b>	Le taux de fréquence est directement lié au nombre d'accidents de travail avec arrêt. En 2024, 10 accidents de travail avec arrêt ont été enregistrés. On constate une baisse par rapport à 2023. La cible qui est fixée à 10 est atteinte.
Taux de gravité	0,05	0,31	0,25	<b>0,25</b>	La valeur de l'indicateur pour 2024 est inférieure à la valeur de 2023. Les accidents de 2024 ont généré moins de jours d'arrêt de travail. Nous avons atteint notre nouvelle cible fixée à 0.25 (historiquement elle était fixée à 0.4).

## 5.2 DYNAMISME DU DIALOGUE SOCIAL

### A. Politique

Dans sa politique de ressources humaines, la Société veille tout particulièrement au dialogue social. Aussi, s'est-elle fixée comme exigence d'en faire un élément majeur au service de la cohésion sociale, en favorisant des relations qui permettent l'expression, la concertation, la négociation et l'action.

Le dialogue social est essentiel et constitue une opportunité pour mener des réflexions communes sur la qualité de vie au travail, l'employabilité et la mobilité des salarié(e)s. Il est vecteur de cohésion et de bien-être au travail.

Cinq commissions ont été mises en place, par accord d'entreprise, le 3 octobre 2018. Il s'agit de 4 commissions « sociétales » :

- commission « santé, sécurité et des conditions de travail »,
- commission « emploi, formation, compétences et égalité professionnelle »,
- commission « articulation vie professionnelle, vie personnelle »,
- commission « environnement et travail »

ainsi qu'une commission « économique ».

Ces commissions sont composées de représentant(e)s du personnel, de représentant(e)s du management et de représentant(e)s de la Direction. Chaque commission a un programme de travail fixé par le CSE et rend compte au CSE. Ces commissions établissent chacune un rapport annuel (sauf la commission économique).

### B. Actions 2024

Depuis 2020, la crise covid-19 et la nécessité de maintenir des relations sociales de proximité, les délégués syndicaux, la secrétaire du CSE et la directrice des ressources humaines ont gardé un rendez-vous régulier d'une heure toutes les deux semaines. Ces rendez-vous réguliers sont l'occasion, de façon informelle, de passer en revue les problématiques en cours. Ils facilitent la fluidité et la continuité du dialogue social.

Le dialogue social s'est concrétisé par la signature de plusieurs accords en 2024 :

- En janvier, les partenaires sociaux ont signé un accord instituant des mesures spécifiques pour les salarié(e)s sénior de la SCP. En effet, les dispositions prévues par la Loi Retraite de 2023 rendaient nécessaire de réviser celles de l'accord SCP du 13 juillet 2018. Il s'agit principalement, pour les parties signataires, de soutenir le maintien dans l'emploi des séniors jusqu'à la retraite, de promouvoir la poursuite d'une activité professionnelle motivante ainsi que de faciliter la transition entre l'activité professionnelle et la retraite grâce à un dispositif global attractif.
- En janvier, les parties signataires se sont accordées sur les dispositions fixant des modalités spécifiques de mise en œuvre des entretiens professionnels à la SCP. Celles-ci sont pleinement intégrées au dispositif de management des RH de la Société.
- En mars, un premier accord « Diversité » a été signé en faveur de l'inclusion et du

maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap et des salarié(e)s en situation d'aide. Cet accord traduit la politique volontaire de la SCP en matière d'inclusion et de diversité tout comme celui signé en mai visant la mixité et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes à la SCP.

- En juin, l'accord d'intéressement pour la période 2021 – 2023 étant venu à son terme, les partenaires sociaux ont conclu un nouvel accord d'intéressement. Ce dernier a pour objectif d'associer l'ensemble des salarié(e)s de la Société du Canal de Provence aux résultats et à l'amélioration de la performance de la SCP, autour d'objectifs communs. A l'occasion des échanges, les parties signataires ont élargi leurs discussions à l'abondement versé par l'employeur pour compléter les versements des salarié(e)s, proportionnellement à leur effort d'épargne, sur un Plan d'épargne entreprise (PEE) ou un Plan d'épargne Retraite Collectif (PERCOL). Un second accord a été signé pour la mise en place de ce dispositif.
- En novembre, un accord « Feuille de route – Transformation des centres d'exploitation » a été signé. Particulièrement partie prenante de la réussite du projet d'entreprise, la Direction du Service de l'Eau a initié un « Projet de transformation de la DSE ». L'accord signé rappelle les étapes structurantes déjà franchies au sein du service exploitation et fixe les étapes restant à suivre pour la poursuite de la mise en œuvre du projet, à l'écoute des salarié(e)s et de leurs représentant(e)s.

#### Les accords d'entreprise signés :

- **Le 31 janvier 2024** : signature de « l'accord instituant des mesures spécifiques pour les salarié(e)s seniors de la SCP ».
- **Le 14 mars 2024** : signature de « l'accord relatif au dispositif d'entretien professionnel applicable à la SCP ».
- **Le 27 mars 2024** : signature de « l'accord en faveur de l'inclusion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap et des salarié(e)s en situation d'aide de la SCP ».
- **Le 21 mai 2024** : signature de « l'accord pour la mixité et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes à la SCP ».
- **Le 28 juin 2024** : signature de « l'accord d'intéressement de la SCP pour les années 2024 – 2025 – 2026 – 2027 ».
- **Le 28 juin 2024** : signature de « l'accord relatif à l'abondement versé par la SCP dans le cadre du PEE et du PERCOL ».
- **Le 26 novembre 2024** : signature de « l'accord relatif au projet de transformation de la DSE de la SCP – Accord feuille de route Transformation des centres d'exploitation ».

### 5.3 GESTION DES PARCOURS PROFESSIONNELS

Afin de favoriser l'évolution de ses activités, la Société privilégie le développement des compétences et des carrières de ses salarié(e)s.

## A. Politique

La politique en matière de gestion des parcours professionnels vise trois objectifs : celui d'anticiper les besoins de demain en emplois et compétences, de maintenir l'employabilité de ses salarié(e)s et de renforcer l'attractivité de l'entreprise.

La gestion des emplois et des parcours professionnels s'organise autour de deux véritables outils de gestion des carrières que sont :

- l'enrichissement des équipes de nouvelles compétences via un plan annuel de recrutement mis en œuvre chaque année,
- le développement de nouvelles compétences proposé aux salarié(e)s de la SCP par un plan pluriannuel de formation.

La mise en œuvre de cette politique RH s'appuie sur un certain nombre d'outils de management des compétences tels que :

- des fiches emploi propres aux activités de la SCP,
- un dispositif d'entretiens de développement (entretien annuel d'appréciation et entretien professionnel),
- le soutien de la mobilité interne,
- un système de reconnaissance individuelle de l'expérience, d'une montée en compétences et des responsabilités induites.

## B. Actions 2024

- Conception du dispositif d'entretien professionnel et sensibilisation des managers et des salarié(e)s à sa mise en œuvre ;
- Poursuite de la stratégie de digitalisation de la formation : déploiement de la plateforme de formation à distance « Canal Formation » ; à ce jour près de 50 modules de formation sont disponibles ;
- Consolidation des relations avec les écoles afin de renforcer notre marque employeur et attirer les talents sur les métiers en tension de la SCP ;
- Finalisation d'un projet de reconnaissance des compétences des représentant(e)s du personnel.

## C. Indicateurs 2022-2024

Indicateurs	2022	2023	2024	Objectif 2027	Commentaires
Nombre moyen d'heures de formation par an et par salarié en CDI	18,9	19,1	16,8	<b>Entre 18 et 20</b>	La valeur 2024 est conforme à la prévision du Plan de Développement des Compétences, elle est légèrement inférieure à la cible en 2024 du fait de plusieurs conjonctures : Refonte du parcours exploitant(e) en lien avec la transformation ; Mobilisation plus importante que prévue sur le déploiement des outils métiers (Canal Formation et SIRH).

Ce nombre est calculé sur la base du nombre d'heures de formation sur temps de travail réalisées/attestées pour les collaborateurs en CDI divisé par le nombre de collaborateurs en CDI de l'année de référence. L'effectif pris en compte est l'effectif physique CDI actif au 31/12 de N moins les personnes en longue maladie, en congés de fin de carrière, en invalidité et en congés de disponibilité.

En 2023, la méthode de calcul a été modifiée. Le dénominateur n'est plus l'effectif ETP moyen actif de N-1, mais l'effectif physique actif en CDI au 31/12 de N-1 (hors les personnes en longue maladie, en congés de fin de carrière, en invalidité et en congés de disponibilité). Sans cette modification, les chiffres auraient été de 19,4 en 2022, de 19,7 en 2023 et de 17,2 en 2024.

Indicateurs	2022	2023	2024	Objectif 2027	Commentaires
Taux de mobilité interne (Nbre de postes pourvus en interne sur nbre total de postes pourvus)	44%	32%	30%	33%	En 2021 et 2022, suite à la mise en œuvre du projet d'entreprise et des alignements d'organisation, le taux de mobilité interne a été particulièrement élevé. En 2023 et 2024, on se rapproche de la cible avec presque 1/3 des postes pourvus par la mobilité interne.

## 5.4 MANAGEMENT DE L'ENGAGEMENT DES COLLABORATEURS, QUALITE DE VIE ET BIEN ETRE

### A. Politique

La SCP s'engage à créer pour ses salarié(e)s un environnement de travail basé sur l'épanouissement individuel et collectif, l'équité sociale et le respect environnemental, en associant toutes les parties prenantes.

Cette volonté passe par :

- la définition et l'appropriation d'une **vision** procurant du sens aux missions des salarié(e)s par une illustration précise des objectifs à court et moyen terme,
- l'**autonomie** dans le travail pour chacun(e) comme pour le collectif favorisant l'acquisition de nouvelles compétences et l'innovation.

La vision et l'autonomie sont deux leviers d'émergence d'intelligence collective nécessaires à une société qui doit faire face à plus de complexité et s'engager dans les transformations. Vision et autonomie contribuent ainsi au bien-être au travail, à la confiance, à la collaboration, à l'esprit de solidarité et au sentiment d'appartenance.

Cette politique est déployée au travers des trois axes développés ci-après.

#### 1. Mettre en place un travail hybride équilibré

Si le télétravail constitue un facteur d'amélioration de la qualité de vie au travail et contribue à la fois au soutien de l'autonomie des salarié(e)s, de leur motivation et de leur productivité, partager des moments collectifs au sein de son équipe de travail est aussi essentiel ; un équilibre a été trouvé et formalisé dans un accord d'entreprise.

#### 2. Aménager le campus en conséquence

Les espaces de travail de la SCP doivent faciliter le travail hybride en proposant des lieux, des aménagements et des services adaptés.

### 3. Déployer la culture de la confiance et du droit à l'erreur

La SCP considère qu'une erreur est aussi une source d'amélioration. C'est pourquoi la Société a décidé de promouvoir le droit à l'erreur, facteur-clé d'une culture de confiance, d'une liberté de parole et de pensée, elles-mêmes génératrices d'initiatives et d'innovation facteurs de bien-être et de performance. C'est dans cette perspective que le management de la SCP a été sensibilisé à « manager avec audace ».

## B. Actions 2024

- Animation d'une séance du cercle managérial sur l'intégration de la santé mentale dans les pratiques managériales ;
- Mise en place du nouveau contrat des prestations de service social avec une assistante sociale sur site 4 jours par semaine ;
- Mise en place de nouveaux espaces de travail sur le Campus.

## C. Indicateurs 2022-2024

Indicateurs	2022	2023	2024	Objectif 2027	Commentaires
Taux de satisfaction au poste de travail d'après l'Entretien de développement	94	96	96	<b>96</b>	Le taux est à la cible. En 2024, 3 salarié(e)s se sont déclarés « très insatisfaits » dans leur poste et « 20 insatisfaits ».
Taux d'absentéisme (Ratio journées d'absence hors maternité)	1,64	1,19	1,47	<b>n/a</b>	Le taux d'absentéisme est en hausse en 2024 après une baisse constatée depuis 2021 en lien avec la pratique du travail distanciel à la Société.
Taux de rétention (hors départ à la retraite pour 2023 et 2024) *	94,32	94,66	96,35	<b>Entre 95 et 96</b>	Le taux de rétention de la SCP illustre une forte fidélité de ses salarié(e)s.

\*Taux de rétention = Effectif CDI au 31/12/N-1+ Nombre d'embauche CDI - Nombre de départ CDI / Effectif CDI au 31/12/N-1 + nombre d'embauche CDI

## 5.5 POLITIQUE DE DIVERSITE

### A. Politique

La politique menée en matière de diversité et d'égalité de traitement répond en premier lieu à l'objectif que s'est fixée la SCP d'accueillir des salarié(e)s de toutes origines pour leur offrir une chance d'intégration.

Cette aspiration première offre également à la SCP de faire valoir son statut d'entreprise socialement responsable et de s'enrichir de toutes sortes de différences. La Société s'engage à

créer un environnement de travail inclusif où les spécificités des salarié(e)s sont acceptées et valorisées permettant ainsi à toutes et tous d'exprimer leur potentiel.

La SCP est convaincue que la diversité de ses équipes est un atout pour :

- s'intégrer à son environnement,
- se démarquer et être attractive en tant qu'employeur,
- multiplier les talents et gagner en performance,
- être innovante et créative,
- faciliter son développement à l'international.

## B. Actions 2024

- 6<sup>ème</sup> édition de la Semaine de la Diversité : sensibilisation des salarié(e)s grâce à une animation interactive basée sur un parcours immersif et ludique : Ensemble, luttons contre les discriminations !
- Engagement fort et soutenu de la Société sur la question du handicap avec un investissement important en matière de maintien dans l'emploi et d'amélioration des conditions de travail, d'intégration des jeunes publics dans le monde professionnel et de sensibilisation des salarié(e)s ; cette politique active nous a permis de signer avec les partenaires sociaux un accord d'entreprise. La SCP dépasse le seuil légal des 6% des salarié(e)s en situation de handicap au sein de son effectif ;
- Engagement de la Société en faveur de l'égalité réelle entre les genres et dans la lutte contre toutes les formes de discriminations qui s'est traduit par la signature d'un accord en faveur de la « mixité et égalité femme/homme » ;
- Renouvellement de la Charte LGBT+ et diffusion du baromètre IFOP-L'Autre Cercle.

## C. Indicateurs 2022-2024

Indicateurs	2022	2023	2024	Objectif 2027	Commentaires
% de jeunes (-25 ans) / effectif total)	1,86	1,97	2,23	2	La part des juniors dans l'entreprise s'accroît et dépasse l'objectif.
% de séniors (+55 ans) /effectif total	21,66	21,51	23,21	21	La politique « senior » de la SCP (recrutement, adaptation de poste, gestion des fins de carrière) permet de prolonger leurs carrières au sein de l'entreprise.
Handicap Unités bénéficiaires	35,12	40,67	49,30	33	La politique « handicap » active menée par la SCP permet de soutenir efficacement les personnes en situation de handicap en matière de maintien dans l'emploi.
Index égalité femme/homme*	93	91	92	100	La SCP est une entreprise qui regroupe des métiers à dominante technique ; notre ambition, pour les prochaines années, est de féminiser encore davantage nos « cœur de métier » et de valoriser les femmes sur les postes à responsabilités.

\*l'index est calculé et communiqué tel que requis par la loi.



KPMG S.A.  
Le Mirabeau  
4, quai d'Arenc  
Boulevard Jacques Saadé  
F-13002 Marseille

# Société Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale - S.A.E.M.

**Rapport du commissaire aux comptes, désigné organisme tiers indépendant,  
sur la vérification de la déclaration de performance extra-financière**

Exercice clos le 31 décembre 2024

Société Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale - S.A.E.M.

Le Tholonet - CS 70064 - 13182 Aix-en-Provence Cedex 5



KPMG S.A.  
Le Mirabeau  
4, quai d'Arenc  
Boulevard Jacques Saadé  
F-13002 Marseille

## **Société Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale - S.A.E.M.**

Le Tholonet - CS 70064 - 13182 Aix-en-Provence Cedex 5

### **Rapport du commissaire aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration de performance extra-financière**

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société (ci-après « entité ») désigné organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC (Accréditation Cofrac Validation /Vérification, n°3-1884 rév2, portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du code de commerce.

### **Conclusion**

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

### **Préparation de la déclaration de performance extra-financière**

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration (ou disponibles sur le site internet ou sur demande au siège de l'entité).



## Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ; ainsi que
- mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le Conseil d'administration.

## Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R.225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

## Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, *Intervention du commissaire aux comptes, intervention de l'OTI – Déclaration de performance extra-financière*<sup>1</sup>, complété de nos procédures propres, figurant en annexe du présent rapport, tenant lieu de programme de vérification, et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> [Avis Technique - Intervention du CAC - Intervention de l'OTI - Déclaration de performance extra-financière – Actualisation décembre 2024](#)

<sup>2</sup> ISAE 3000 (révisée) - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*



## Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 821-28 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

## Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés entre février et avril 2025 sur une durée totale d'intervention de trois semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

## Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'entité et de l'exposé des principaux risques ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2<sup>ème</sup> alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'entité, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe. Nos travaux ont été menés au siège de l'entité.

## Société Canal de Provence et d'Aménagement de la Région Provençale - S.A.E.M.

Rapport du commissaire aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de la déclaration de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2024



- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe, nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés au siège de l'entité et couvrent 100% des données sélectionnées pour ces tests.
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'entité.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Marseille, le 28 mai 2025

KPMG S.A.

Loic Herrmann  
Associé



## Annexe 1

---

### Informations qualitatives (actions et résultats) considérées les plus importantes

---

Politiques et actions relatives au dynamisme du dialogue social

Politique et actions favorisant l'inclusion et la diversité

Politiques et actions de prévention des risques environnementaux et de pollution

Actions en faveur du développement territorial et résultats

Projets innovants développés dans le cadre d'une offre de service

Les actions et engagements socio-économiques culturels et citoyens

---

### Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs considérés les plus importants

---

Taux de fréquence des accidents de travail avec arrêt

Nombre moyen d'heures de formation par an et par salarié en CDI

Taux de rétention

Rendement brut des réseaux

Nombre total de tCO<sub>2</sub>e émis par salariés

Nombre total de tCO<sub>2</sub>e évitées

Nombres de GWhs produits en hydroélectricité

Taux de valorisation des déchets dangereux des 9 Centres d'exploitation

Satisfaction globale du service de l'eau

Total des achats en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Cumul de collaborateur(trice)s formé(e)s aux risques de corruption

Qualité de l'eau brute toutes ressources confondues

Qualité de l'eau traitée toutes ressources confondues

---



## Annexe 2

### Manuel des procédures – Centre d'Excellence ESG Partie II - Procédure DPEF - Version simplifiée Janvier 2025 – Version 3

Ce document est une version simplifiée du Manuel des procédures du Centre d'Excellence ESG de KPMG (Partie II). L'objet de cette procédure DPEF est de décrire l'approche méthodologique retenue dans le cadre des missions de vérification des déclarations de performance extra-financières (DPEF).

Le programme de vérification applicable à ces missions de vérification DPEF est composé de l'avis technique émis par la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relatif à cette intervention (« *Avis Technique – Déclaration de performance extra-financière : Intervention du Commissaire aux comptes – Intervention de l'OTI* <sup>3</sup>»), complété des procédures propres de KPMG (Manuel des procédures, Parties I, II et III) et en particulier la procédure DPEF (Partie II)<sup>4</sup> dont le présent document est une synthèse.

Cette version simplifiée est disponible, pour toute partie prenante, sur simple demande (par courrier postal ou par mail) au siège de KPMG ADVISORY auprès du Centre d'Excellence ESG.

#### 1 Critères de compétences spécifiques de l'équipe de vérification et de l'organisme

Les auditeurs intervenant sur les missions de vérification DPEF doivent remplir les critères de compétences suivants :

- Connaissance de la réglementation relative à la DPEF et sa vérification<sup>5</sup>
- Connaissance des méthodes de vérification KPMG pour les données extra-financières et la DPEF, et en particulier : analyse des procédures de reporting, analyse des risques liés au reporting extra-financier, mise en place d'un plan d'échantillonnage, évaluation des composantes des systèmes de données et d'information (outils, contrôles, etc.), évaluation du degré de signification des inexactitudes, revue de la conformité de la DPEF, revue du traitement des thématiques DPEF obligatoires, etc.
- Compétences analytiques : revues de consolidation, revues de cohérence des données, revues analytiques, etc.

<sup>3</sup> AT CNCC DPEF Version 13 décembre 2024 disponible au lien suivant : [Documentation | CNCC](#)

<sup>4</sup> Le manuel des procédures est composé des documents suivants :

- Partie I : Procédure générale version 14 de septembre 2024
- Partie II : Procédure DPEF version 13 de septembre 2024
- Partie III : Procédure SAM version 4 de septembre 2024

<sup>5</sup> ordonnance n°2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises ; décret n°2017-1265 du 9 août 2017 pris pour l'application de l'ordonnance n°2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises ; arrêté du 14 septembre 2018 modifiant l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission ; Règlement taxonomie ; articles du code de commerce afférents aux missions de vérification DPEF , norme ISO 17029 ; ordonnance n°2023-1142 transposition en droit français de la directive CSRD abroge le dispositif légal et réglementaire de la DPEF

- Connaissances générales en matière RSE : cadres de références nationaux et internationaux généralistes (ex. CSRD, ISO 26000, Objectifs de Développement Durable, etc.) et spécifiques (ex. Accords de Paris, SBTi, CSDDD, etc.)

Les auditeurs intervenant sur les missions de vérification DPEF doivent avoir suivi au préalable un processus de qualification, comprenant une formation à la vérification des informations extra-financières et aux exigences spécifiques de vérification relatives à la DPEF, une période de travail sous le tutorat d'un vérificateur expérimenté, et une période d'observation à l'issue de laquelle est évaluée leur aptitude à mener des missions de vérification en autonomie. Cette qualification est renouvelée de manière périodique à travers un processus de surveillance, qui impose un contrôle au moins tous les quatre ans de l'aptitude de l'auditeur.

## **2 Activités de recueil de preuve dans le cadre de la vérification**

On rappelle que le processus de vérification suit les étapes suivantes :

1. Pré-engagement
2. Engagement
3. Planification
4. Exécution de la vérification
5. Revue
6. Délivrance de l'avis de vérification

Les activités de recueil de preuves sont réalisées principalement aux étapes suivantes, et selon les modalités décrites ci-dessous.

### **Revue des données au niveau des sites**

Les travaux réalisés au niveau des sites comprennent des entretiens avec les contributeurs des indicateurs clés, la revue des données sur base documentaire, éventuellement une visite du site, et la synthèse orale de nos observations. Un programme de travail peut être transmis au site en amont de notre intervention, afin de préciser notamment le périmètre des travaux de vérification.

Nos travaux de vérification consistent à revoir :

- l'organisation du reporting, les rôles et responsabilités et les outils utilisés,
- la correcte application des définitions de l'entité,
- le dispositif de contrôle interne sur les données,
- la justification des variations des données par rapport à l'exercice précédent,
- la vérification arithmétique des calculs des indicateurs,
- la pertinence et la fiabilité des éventuelles méthodes alternatives d'estimation,
- la revue de pièces justificatives par échantillonnage.

La stratégie d'échantillonnage est définie notamment en fonction du niveau de risque évalué au niveau du Groupe et du site, et du niveau d'assurance visé (modéré ou raisonnable). En cas d'erreur détectée



sur l'échantillon vérifié, des tests peuvent être réalisés sur un second échantillon. Au cours de ces entretiens, nous pouvons être amenés à demander des copies de certains documents.

A l'issue de notre intervention, nous communiquons au client un résumé de nos constats, par exemple sous forme de compte-rendu. Les anomalies, limitations ou incertitudes relevées à la suite des interventions sont suivies afin d'évaluer leur impact sur la fiabilité des données publiées.

### **Revue de la consolidation des données**

Dans le cas où les informations de la DPEF sont consolidées, ces travaux visent à comprendre l'organisation mise en place pour la consolidation de données extra-financières ainsi que les contrôles effectués sur ces indicateurs. En particulier, les travaux suivants sont réalisés :

- Revue de la cohérence des données remontées par les sites (évolutions N/N-1, analyses de ratio, etc.),
- Revue des évolutions de périmètre,
- Pointage des données auditées au niveau des sites.

Les questions identifiées à la suite de la revue des données peuvent être communiquées au Groupe via un fichier « Questions-Réponses ».

### **Revue des informations qualitatives**

La cohérence des assertions qualitatives considérées comme significatives par l'équipe de vérification est revue sur la base de collecte de pièces justificatives ou d'entretiens avec les responsables en charge de ces informations.

## **3 Décision et avis motivé**

Le rapport de l'OTI comprend un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur la conformité de la DPEF aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce et la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce.

Les avis OTI sont rédigés sur la base des modèles établis par la CNCC dans l'avis technique DPEF, et sont revus à chaque mise à jour de cet avis technique. Ils incluent les informations clés requises par la norme ISO 17029 (notamment celles figurant au point 9.7 « Délivrance de l'avis de validation/vérification »), et autres informations standards. L'avis de l'OTI peut comporter une conclusion sans réserve, une conclusion avec réserve, une conclusion défavorable ou une impossibilité de conclure. Si les résultats de la vérification donnent lieu à une conclusion autre que sans réserve ou si l'organisme ne délivre pas de rapport OTI, le Groupe en est informé le plus tôt possible.

Le dossier est soumis aux associé(s) signataire(s) pour revue avant signature de l'avis OTI. Lors de la revue, le(s) associé(s) signataire(s) s'assure(nt) notamment que la conclusion est pertinente au regard des objectifs d'audit poursuivis et qu'elle justifie l'opinion émise par KPMG.

L'OTI pourra être amené à procéder à des travaux et investigations complémentaires en cas de faits découverts après la délivrance de l'avis, si ces faits étaient susceptibles de remettre en cause la validité de nos conclusions.